



DOMO CREUSE ASSISTANCE

Rapport annuel d'activité
Comptes de la délégation de service public

Année 2023



PRESENTATION DU RAPPORT 2023

- Préambule

Chapitre 1 : Activité 2023

Section 1 : Aspect quantitatif

1) Les Bénéficiaires

- Evolution globale
- Répartition par sexes, tranches d'âges
- Origine des abonnements
- Répartition par canton et communes
- Résiliations
- Abonnés sans réseau de solidarité
- Abonnés ADSL

2) L'utilisation de la téléassistance par les bénéficiaires :

- Appels reçus, motivations
- Actions conduites pour lutter contre la solitude et l'isolement

Section 2 : Aspect qualitatif

1) Les indicateurs de qualité de service :

a) Moyens matériels

- Nature
- Entretien et maintenance
- Amélioration du matériel
- Equipements complémentaires, renouvellement.
- DORO 450

b) Moyens humains

- Composition de l'effectif, qualification, fonctions remplies
- Types de contrat
- Horaires
- Formation continue

2) Sécurité du dispositif

- a) Fiabilité du matériel
- b) Traçabilité des appels
- c) Autonomie en énergie électrique.

3) Prestation aux usagers

- a) Volume
- b) Information, accueil
- c) Satisfaction de la demande

4) Les partenaires

- Les services de secours

CHAPITRE 2 : Conditions d'exécution du service délégué

1) Les indicateurs illustrant le principe d'égalité :

- a) Traitement des usagers
- b) Tarification, conditions financières

2) Les indicateurs illustrant le principe de continuité

CHAPITRE 3 : Les comptes de la délégation

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

En date du 15 juillet 2010, le Conseil Général de la Creuse et la Fondation Caisses d'Epargne pour la Solidarité ont signé un contrat de concession pour la gestion déléguée du service public relatif à la généralisation de packs domotiques à domicile pour les personnes en perte d'autonomie en Creuse.

Ledit contrat de concession d'une durée de quatre ans a pris effet le 16 juillet 2010.

Il a été prolongé par avenant pour une durée de douze mois soit jusqu'au 16 juillet 2015.

Une nouvelle consultation a été lancée par le conseil départemental de la Creuse, à l'issue de cette consultation, un nouveau contrat de concession pour la diffusion des packs domotiques en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse a été attribué à la Fondation des Caisses d'Epargne pour la solidarité (aujourd'hui Fondation Partage & Vie) pour une durée de 10 ans.

Le présent rapport d'activité concerne la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes de la délégation de service public sont présentés pour la même période.

Chapitre 1

Activité 2023

Section 1 : Aspect quantitatif

1) Les bénéficiaires du dispositif départemental de téléassistance en 2023

- Evolution globale : 722 nouvelles installations en 2023 dont 226 comptabilisées den packs domotique et surtout 403 transformations de téléassistance en packs domotique

		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nouveaux Abonnés	Domotique	Nouvelle Installation												
	Télé assistance	Nouvelle Installation												
	TOTAL MENSUEL NOUVEAUX ABONNES	64	68	61	47	61	65	61	60	45	79	59	52	722
Change ment	Domotique	Changement domotique												
	TOTAL MENSUEL CHANGEMENTS DE TYPE	15	27	48	60	49	52	35	30	26	21	23	17	403
Totaux	TOTAL MENSUEL DOMOTIQUE	43	50	63	68	65	67	50	49	42	47	47	38	629
	TOTAL MENSUEL INSTALLATIONS	79	95	109	107	110	117	96	90	71	100	82	69	1125
	CUMUL ANNUEL DES INSTALLATIONS	79	174	283	390	500	617	713	803	874	974	1056	1125	

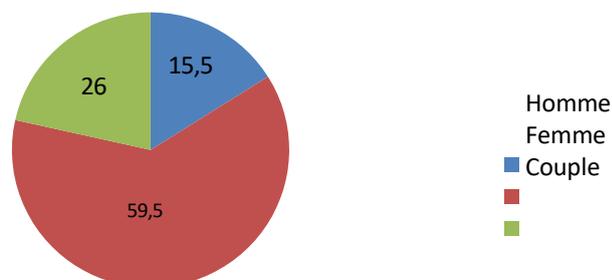
En 2022 : Les installations de packs sont essentiellement réalisées à la suite des informations diffusées par nos techniciens sur le terrain lors de chaque intervention : installations, dépannages, maintenances ainsi que des renseignements communiqués par téléphone par le pôle administratif lors des prises de RDV et sont au nombre de :

2023	PACK
TOTAL	452

Ils expliquent et montrent concrètement les services et avantages du pack domotique associés à la téléassistance et leurs bénéfiques pour les abonnés et leur maintien au domicile. Ils expliquent les aides financières possibles en détails et accompagnent de A à Z les usagers dans leurs démarches de financement.

- Répartition par sexes en 2023

59,5 % femmes
15,5 % hommes
26 % couples



Ces chiffres sont quasiment identiques d'une année sur l'autre.



• Répartition par tranches d'âges : Age moyen : 85

contrats actifs en 2023

	Moins de 65 ans	65-74 ans	75-84 ans	85-94 ans	95-99 ans	Plus de 100 ans	Total
Homme	155 3,08%	188 3,74%	265 5,27%	267 5,31%	42 0,83%	4 0,08%	921 18,31%
Femme	122 2,43%	254 5,05%	686 13,64%	1423 28,29%	226 4,49%	44 0,87%	2755 54,77%
Couple	35 0,70%	130 2,58%	416 8,27%	696 13,84%	74 1,47%	3 0,06%	1354 26,92%
Total	312 6,20%	572 11,37%	1367 27,18%	2386 47,44%	342 6,80%	51 1,01%	5030 100,00%

contrats actifs au 31/12/2023

	Moins de 65 ans	65-74 ans	75-84 ans	85-94 ans	95-99 ans	Plus de 100 ans	Total
Homme	82 2,00%	154 3,76%	216 5,27%	211 5,15%	32 0,78%	2 0,05%	697 17,02%
Femme	87 2,12%	222 5,42%	602 14,70%	1169 28,55%	143 3,49%	26 0,63%	2249 54,92%
Couple	32 0,78%	115 2,81%	366 8,94%	587 14,33%	48 1,17%	1 0,02%	1149 28,06%
Total	201 4,91%	491 11,99%	1184 28,91%	1967 48,03%	223 5,45%	29 0,71%	4095 100,00%

• Origine des abonnements

Voir annexe 1

- Demandes spontanées des usagers ou de leurs proches (par le bouche à oreilles et les réseaux) pour environ 50 % des demandes
- Informations des Assistantes sociales des Centres Hospitaliers et du Conseil Départemental pour 50 % (En augmentation par rapport à l'an passé grâce à un assistant social du CH de Guéret qui préconise et fait installer le service à chaque sortie d'hospitalisation)

• Répartition des installations et des résiliations par cantons et communes

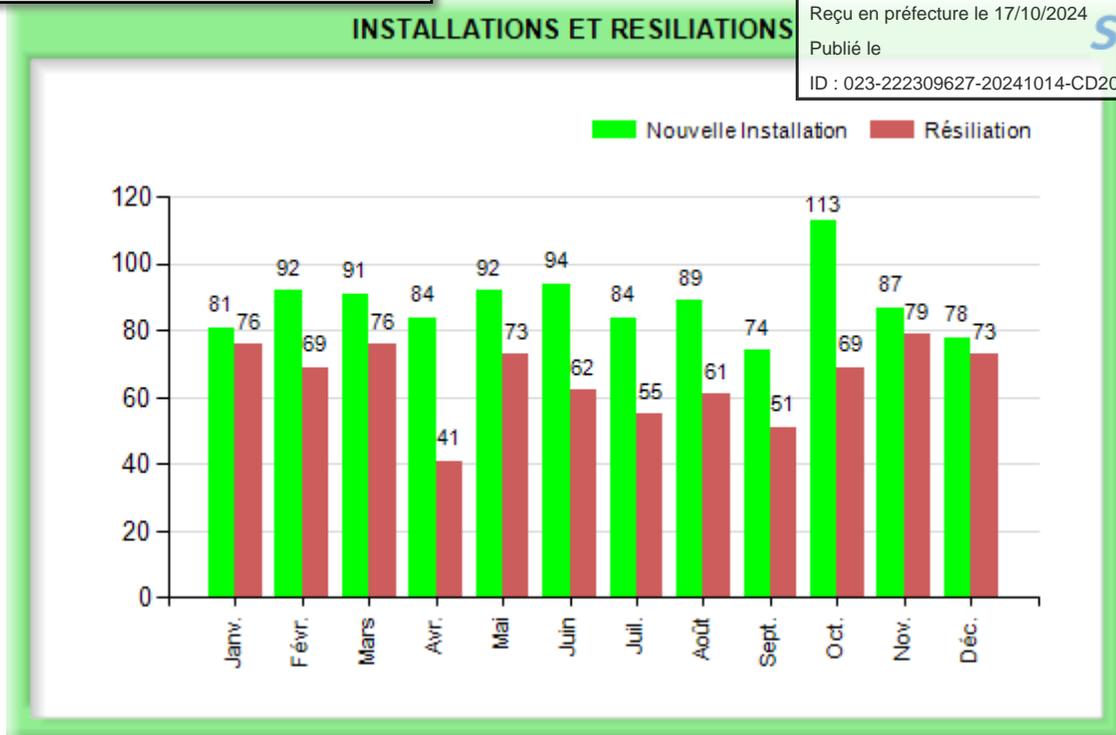
Voir annexe 2

• Résiliations

763 résiliations en 2023

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Résiliations	Domotique	51	32	43	18	38	34	31	31	38	46	43	439
	Télé assistance	25	37	31	21	34	26	27	18	31	26	28	324
	TOTAL MOIS	76	69	74	39	72	60	54	58	49	69	72	71
CUMUL ANNUEL DES RESILIATIONS	76	145	219	258	330	390	444	502	551	620	692	763	

INSTALLATIONS ET RESILIATIONS



L'essentiel des résiliations est généré par des sorties naturelles (entrées en institutions ou décès).

- Abonnés sans réseau de solidarité

Voir annexe 3

Le réseau de solidarité au fil des années s'est étiolé, en effet, les facteurs les plus courants sont soit que les intervenants sont plus âgés que l'abonné lui-même, soit décédés, soit la famille n'habite plus sur place. Face à ce constat, un partenariat avec le SDIS a vu le jour sous la forme d'une expérimentation. Suite à cette expérimentation « SP référent » pour suppléer à la carence de réseau de solidarité sur 2019 et 2020, une convention tripartite CD 23/SDIS 23/DCA relative au financement des interventions « SP référent » du SDIS sur sollicitation de la DSP DCA dans le cadre des missions confiées a été signée en 2021 jusqu'à la fin de DSP pour que DCA subventionne les interventions dans le cadre des « SP référent » à hauteur d'un certain nombre d'interventions.

Abonnés reliés ADSL 2022 pour proposition tablette dans pack

Voir annexe 4

601 bénéficiaires de packs disposent de l'ADSL et sont actuellement concernée par la proposition d'une tablette et environ 50 % de ce public concerné en bénéficie aujourd'hui (soit 345 tablettes déployées depuis le lancement en 2019 et environ 250 tablettes actives à fin 2023). Afin d'étoffer la possibilité de disposer d'une tablette, DCA, sur les conseils de La Cellule Domotique du département, propose désormais de pouvoir avoir une tablette 4G à disposition si notre abonné ne dispose pas d'une connexion internet pour 2 € de plus par mois. Malgré cette option, le nombre de demandes de tablettes ne décolle pas. L'intérêt pour le numérique reste faible.

2) L'utilisation de la téléassistance par les bénéficiaires en 2023

Alarmes traitées sur les plates-formes Téléassistance :

86 019 alarmes traitées en 202 tous types d'alarmes confondus soit une moyenne de 245 alarmes par 24h. Ce chiffre est en perpétuelle augmentation.

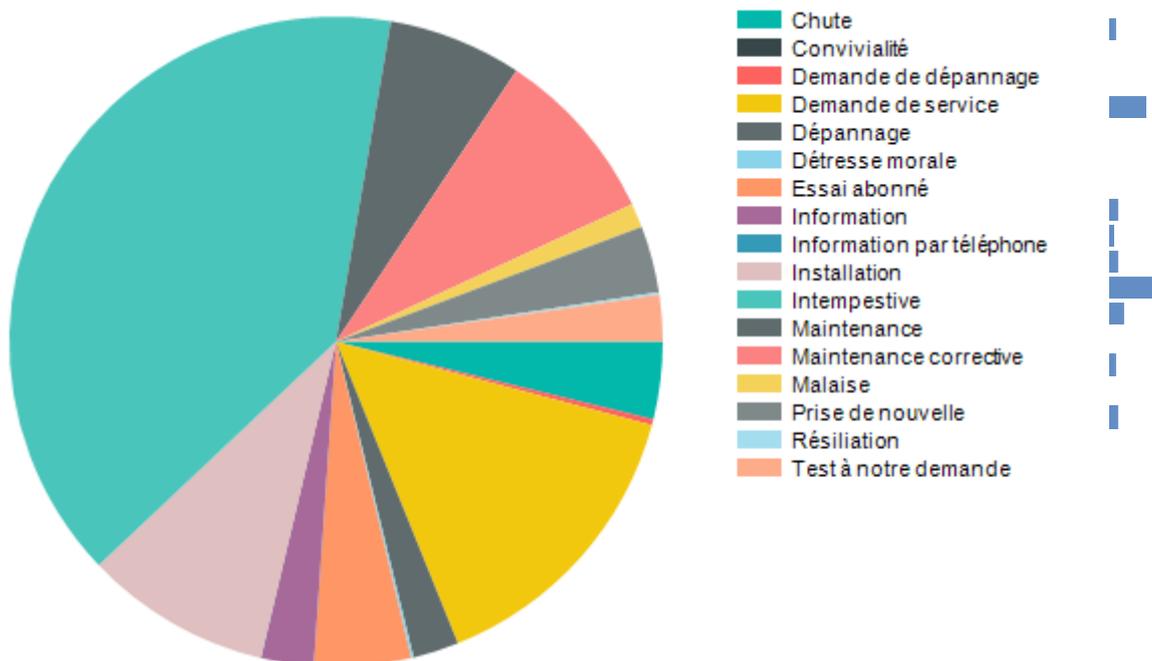
561 553 tests périodiques ont été réalisés sur les transmetteurs filaires (48h) + **385 305** tests périodiques sur les transmetteurs GSM soit **946 858 tests de fonctionnement gérés en 2023**

Ces tests ou absences de tests périodiques génèrent plus de 35 800 appels sortants pour des actions de vérification :

Type appel	janvier 2023			février 2023			mars 2023			avril 2023			mai 2023			juin 2023			juillet 2023			août 2023			septembre 2023			octobre 2023			novembre 2023			décembre 2023			Total		
	Nb appels	Moy. jour	Ratio	Nb appels	Moy. jour	Ratio	Nb appels	Moy. jour	Ratio	Nb appels	Moy. jour	Ratio	Nb appels	Moy. jour	Ratio	Nb appels	Moy. jour	Ratio	Nb appels	Moy. jour	Ratio	Nb appels	Moy. jour	Ratio	Nb appels	Moy. jour	Ratio												
Absence de test	1 486	48	55,99%	1 155	41	54,90%	1 851	60	62,26%	1 426	48	63,01%	2 232	72	67,76%	2 841	95	68,59%	2 280	74	64,04%	2 010	65	60,65%	1 694	56	58,56%	1 665	54	67,89%	2 006	67	65,45%	1 567	51	59,13%	22 223	61	62,06%
Absence supervision	479	15	17,93%	400	14	19,01%	511	16	17,19%	388	13	17,15%	525	17	15,94%	412	14	9,95%	606	20	17,02%	680	22	20,52%	586	19	19,56%	493	16	17,13%	559	19	18,24%	626	20	23,62%	6 245	17	17,44%
Absence test IP			0,00%	4	0	0,19%	1	0	0,03%			0,00%	8	0	0,24%	10	0	0,24%	5	0	0,14%	4	0	0,12%	2	0	0,07%	5	0	0,17%			0,00%			0,00%	39	0	0,11%
Demande dessai	155	5	5,80%	82	3	3,90%	92	3	3,09%	67	2	2,96%	66	2	2,00%	107	4	2,56%	98	3	2,75%	133	4	4,01%	109	4	3,77%	93	3	3,23%	101	3	3,30%	88	3	3,32%	1 191	3	3,33%
Support technique	542	17	20,28%	463	17	22,01%	518	17	17,42%	382	13	16,88%	463	15	14,06%	772	26	18,64%	571	18	16,04%	487	16	14,70%	522	17	18,04%	622	20	21,61%	399	13	13,02%	369	12	13,92%	6 110	17	17,06%
Total	2 672	86	100,00%	2 104	75	100,00%	2 973	96	100,00%	2 263	75	100,00%	3 294	106	100,00%	4 142	138	100,00%	3 560	115	100,00%	3 314	107	100,00%	2 893	96	100,00%	2 878	93	100,00%	3 065	102	100,00%	2 650	85	100,00%	35 808	98	100,00%

- **Analyse des alarmes ou appels entrants**

En 2023, les alarmes sont motivées pour les motifs suivants :



- **Appels sortants et actions pour lutter contre la solitude et l'isolement**

En 2023 nous avons répondu à près de 12 200 appels au standard pour donner des renseignements et répondre aux interrogations en prodiguant à chaque fois la même bienveillance et profitant de l'appel pour un petit instant de convivialité. Depuis octobre 2015, tous les abonnés sans exception bénéficient de ces actions d'appels de convivialité mensuels, souhait de l'anniversaire, prises de nouvelles suite à des chutes ou détresses diverses ainsi que d'appels de convivialité renforcée sur une période définie avec le Conseil Départemental (jusqu'à 30 abonnés par mois peuvent en bénéficier en accord avec le Conseil Départemental) quand nous décelons une détresse ou solitude plus particulière et afin d'aider nos bénéficiaires à y faire face ou en cas de canicule l'été. Nous pouvons aussi désormais proposer notre service de visites à domicile pour les personnes les plus isolées ou en détresse morale afin d'amorcer un tuilage avec les équipes citoyennes bénévoles du territoire si leurs capacités le permettent et si nos abonnés en sont d'accord. En cas de refus de l'abonné ou de réseau solidaire défaillant, nous pouvons continuer à assurer un suivi à raison de 4 visites annuelles. Aucun bénéficiaire n'est oublié, les appels sont passés à chacun tous les mois sans exception. Les appels de convivialité ont permis de détecter des personnes âgées et/ou handicapées en grande difficulté morale, physique ou financière ou avec des troubles cognitifs s'accroissant et remettant en cause le maintien au domicile et les équipes de Domo Creuse Assistance ont fait de nombreuses remontées d'informations sur ces situations aux services du Conseil Départemental de la Creuse.

		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Appels convivialité	Anniversaire	375	362	371	348	367	313							
	Convivialité	3 477	3 178	3 442	3 433	3 391	3 425	3 410	3 337	3 349	3 333	3 267	3 347	4 126
	Prise de nouvelle	532	575	518	509	524	456	516	555	514	569	543	639	6 450
	Suivi installation domotique	159	212	260	252	234	294	213	206	165	176	189	171	2 531
	TOTAL MOIS	4 543	4 327	4 591	4 542	4 516	4 488	4 519	4 716	4 467	4 520	4 229	3 981	53 439
CUMUL ANNUEL DES APPELS DE CONVIVIALITE		4 543	8 870	13 461	18 003	22 519	27 007	31 526	36 242	40 709	45 229	49 458	53 439	

A la suite de l'expérimentation des visites de convivialités à domicile gratuites en complément des appels de convivialité pour les personnes en exprimant le besoin, ce projet a été validé par le CD23 en septembre 2022. En 2023 ce sont donc une centaine d'abonnés visités dans le cadre du projet. Par extension, le CD 23 nous a demandé d'étoffer cette offre avec 1 visite accompagnée d'un bouquet de fleurs ou des chocolats à tous les bénéficiaires centenaires. En 2023 10 ont été visités.

De plus, depuis 2018 dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Départemental, MONALISA, l'IREPS et les équipes citoyennes bénévoles de La Creuse et afin de nous associer et agir pour rompre l'isolement en Creuse, nous avons mis à disposition une ligne gratuite (numéro vert 0800 00 23 23) que nous réceptionnons et qui est dédiée à renseigner les personnes isolées sur les équipes bénévoles de leur secteur, ou pour devenir bénévole, nous collectons les informations pour les transmettre aux équipes citoyennes. Ce numéro est toujours actif et nous continuons à recevoir des appels en 2023 même s'ils se font de plus en plus rares.

Toutes interventions confondues

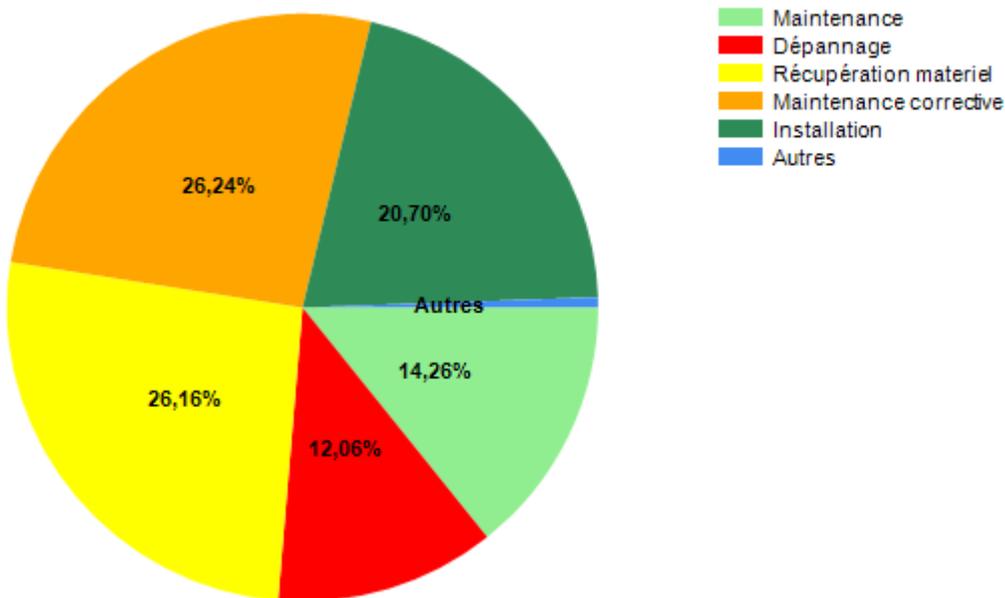
		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nouveaux Abonnés	Domotique	28	23	15	8	16	15	15	19	16	26	24	21	226
	Télé assistance	36	45	46	39	45	50	46	41	29	53	35	31	496
	TOTAL MENSUEL NOUVEAUX ABONNES	64	68	61	47	61	65	61	60	45	79	59	52	722
Changement de type	Domotique	15	27	48	60	49	52	35	30	26	21	23	17	403
	TOTAL MENSUEL CHANGEMENTS DE TYPE	15	27	48	60	49	52	35	30	26	21	23	17	403
Total x	TOTAL MENSUEL DOMOTIQUE	43	50	63	68	65	67	50	49	42	47	47	38	629
	TOTAL MENSUEL INSTALLATIONS	79	95	109	107	110	117	96	90	71	100	82	69	1125
CUMUL ANNUEL DES INSTALLATIONS		79	174	283	390	500	617	713	803	874	974	1056	1125	
		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Visites	Accompagnement aux usages	6	3	5	5	3	2	4	1	3	10	9	5	56
	Dépannages	35	28	56	42	39	99	72	68	44	44	47	45	619
	Maintenances	151	293	346	252	261	143	187	150	149	142	210	139	2423
	Visite de convivialité				19	34	1			19	18			91
		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Résiliations	Domotique	51	32	43	18	38	34	34	31	31	38	46	43	439
	Télé assistance	25	37	31	21	34	26	20	27	18	31	26	28	324
	TOTAL MOIS	76	69	74	39	72	60	54	58	49	69	72	71	763
CUMUL ANNUEL DES RESILIATIONS		76	145	219	258	330	390	444	502	551	620	692	763	

Le temps d'intervention en ETP est le suivant :

- Nouvelles installations : 0,8 ETP
- Changements domotique : 0,6 ETP
- Accompagnement aux usages : 0,2 ETP
- Maintenances : 1,4 ETP
- Dépannages : 0,25 ETP
- Récupération Packs Domotique : 0,10 ETP

Récupération Téléassistance : 0,05 ETP
 Temps de trajet : 1,7 ETP
 L'activité terrain de 2022 a mobilisé : 5,1 ETP

Répartition des interventions : décembre 2023



Temps moyens d'interventions

Moyenne Interventions terrain		
Installation TA	1h15	1h pour l'installation et 15 minutes démonstration pack et/ou autre service
Installation pack	2h30	
Démonstration TA	1h15	1h si installation et 15 minutes démonstration pack
Installation TA mobile	1h30	
Récupération Pack	30 minutes	
Récupération TA	15 minutes	
Récupération TA mobile	15 minutes	
Maintenance TA	45 minutes	30 minutes pour la maintenance et 15 minutes démonstration pack et/ou autre service
Dépannage TA	45 minutes	30 minutes pour la maintenance et 15 minutes démonstration pack et/ou autre service
Accompagnement aux usages	1h30	
Dépannage pack	1h	
Dépannage pack si changement de pack	2h	
Maintenance pack	1h	
Maintenance pack si changement de pack	2h	
Temps de trajet optimisé sur la journée par secteur mais variable si dépannage hors secteur		

Section 2 : Aspect qualitatif

1) Les indicateurs de qualité de service

a) Moyens matériels :

- Equipement au domicile de la personne :

Forte de l'expérience des années antérieures, DOMO CREUSE ASSISTANCE a radicalement modifié l'offre du pack domotique en introduisant un choix de périphériques environnementaux plus étendu et surtout modulables, offrant ainsi un équipement adapté au logement de chacun. Une étude au domicile est effectuée systématiquement par nos techniciens pour répondre au mieux aux besoins.

Les équipements existants et installés de 2010 à mi 2015 sont progressivement remplacés par du matériel de nouvelles générations ainsi plusieurs types de matériel composent le parc Domo Creuse Assistance.

Quel que soit le dispositif choisi, les bénéficiaires sont systématiquement équipés d'un transmetteur et émetteur(s), le transmetteur est la base constitutive du pack domotique.

■ Les transmetteurs

Marque : INTERVOX Groupe LEGRAND

Modèle : Le Quiatil Easy



Le terminal est conforme à la norme « Alarme sociale » EN 50134.

Il dispose d'une mémoire interne qui enregistre tous les événements et tous les appels émis (journal des 500 derniers événements).

La chaînette du déclencheur dispose d'un système anti-strangulation conformément à la norme EN 50134-2.

Dimensions : l 89 x h 125 x p 170 mm

Matière : ABS UL 94 V1

Gamme de température : 5 à 40° C ; Classe d'environnement I

Bloc alimentation secteur externe conforme aux normes EUP : 100-240 Volts

AC - 50-60 Hz – 0.2 A max / 8 volts DC – 750 mA

Fréquence Européenne spécifique « Alarme sociale ». Radio classe 1 / catégorie 1 - EN 300-220-1 V2.3.1 (2010) & EN 300-220-2V2.3.1 (2010)

Le matériel est connecté sur une ligne téléphonique analogique RTC, soit une connexion du type TRT3.

Modèle : Le Quiatil Easy Life

Quiatil Easy Life permet une installation sécurisée dans différentes situations (Connexion en RTC et IP):

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 023-222309627-20241014-CD2024_0080-DE

S²LOW



Il fonctionne indifféremment :

Sans aucun dégroupage : sur ligne analogique RTC Classique

En dégroupage partiel

En dégroupage total

Utilisation de la technologie Wimax

Il intègre les fonctions :

- capteur de température ambiante qui permet d'établir un monitoring du logement
- technologie NFC qui permet de répondre à des usages type télégestion avec les outils utilisés et permet de développer d'autres services et usages dans une perspective d'accompagnement globale de la personne fragile à domicile.

Le terminal est conforme à la norme « Alarme sociale » EN 50134.

-Il dispose d'une mémoire interne qui enregistre tous les événements et tous les appels émis (journal des 500 derniers événements).

-Dimensions : l 89 x h 125 x p 170 mm

-Matière : ABS UL 94 V1

-Gamme de température : 5 à 40° C ; Classe d'environnement I

Bloc alimentation secteur externe conforme aux normes EUP : 100-240 Volts

-AC - 50-60 Hz – 0.2 A max / 8 volts DC – 750 mA

-Fréquence Européenne spécifique « **Alarme sociale** ». **Radio classe 1 /catégorie 1 - EN 300-220-1 V2.3.1 (2010) & EN 300-220-2V2.3.1 (2010)**

-Le matériel est connecté sur une ligne téléphonique analogique **RTC ou en IP**

-Le cordon de programmation est connecté sur un circuit TBTS.

Caractéristiques et surveillances techniques

-Le terminal surveille en permanence la présence du secteur. Lors d'une coupure de secteur prolongée, il émet un signal sonore puis transmet une alerte vers le centre de réception des appels.

-En cas de coupure secteur, une batterie interne garantit le bon fonctionnement du terminal pendant 48 heures. Passé ce délai, le terminal signale au centre de réception des appels qu'il n'est plus opérationnel puis il se met hors service.

-Afin de contrôler la présence de la ligne téléphonique, le terminal émet cycliquement des appels de test vers le centre de réception des appels.

-En général, ces appels sont effectués de nuit et sont totalement silencieux.

Le Quiatil Easy Connect



Le Quiatil Easy Connect se raccorde uniquement sur prise électrique, plus besoin de ligne RTC.

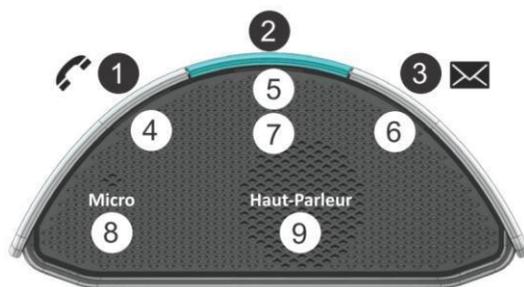
L'appareil dispose d'une carte SIM multi-opérateurs intégrée qui permet une connexion immédiate au réseau mobile.

Caractéristiques techniques :

- Alimentation : Secteur 220V
- Connexion : GSM/GPRS
- Carte SIM Matooma multi-opérateurs intégrée : Orange, SFR, Bouygues
- Protocole Intervox (Surtec IP)
- Interphonie : Full Duplex uniquement
- Autonomie batterie : 48 h
- Tests cycliques réseaux mobiles toutes les 24h
- Surveillance terminal : secteur, batterie, début et fin abonnement, réseaux GSM/GPRS
- Surveillance périphériques radio :
 - o Niveau bas des piles
 - o Absence d'un périphérique (supervision)
- 15 périphériques radio programmables
- RFID en natif : Possibilité de carte RFID personnalisée pour multiples usages (appels, contacts, passages d'intervenants, informations...)
- Capteur de température intégré
- Journal horodaté : 500 derniers événements
- Etiquette personnalisable
- Touche : Programmable, avec veilleuse

Marque : SOLEM

Modèle : le LUNA 3G/4G ou IP



1. Palette appel convivial et mode absence. (Non paramétré par défaut)
2. Palette « appel d'urgence » et voyant suivi émission alarme
 - Fixe : Appel d'urgence en cours
 - Clignotement : Transmetteur en cours de communication avec le serveur de téléassistance
3. Palette écoute message vocal (non paramétré par défaut)
4. Voyant de couleur verte, suivi visuel après un appui sur le bouton 1 :
 - Fixe : Appel convivial en cours ou mode absence activé
 - Clignotement : Numérotation des appels conviviaux.

5. Voyant de couleur blanche, suivi visuel de la présence alarmes.

- Fixe : Présence secteur
- Clignotement lent : Coupure secteur et utilisation du transmetteur sur mode batterie
- Clignotement : Transmetteur en cours de communication avec le serveur de téléassistance.

6. Voyant de couleur bleu, suivi visuel après un appui sur le bouton 3.

- Clignotement : Message vocale en attente d'écoute

7. Lecteur RFID (non paramétré par défaut)

8. Micro

9. Haut-Parleur

Caractéristiques techniques :

- Transmetteur 3G : pas de raccordement sur ligne téléphonique. Le terminal intègre une carte SIM Matooma qui lui est propre et qui lui permet d'accrocher le meilleur réseau parmi les fournisseurs suivants : Orange, SFR et Bouygues Telecom.
- Secours par batterie en cas de coupure électrique : Entre 1 et 2 semaines (batterie neuve)
- Interphonie : Full duplex uniquement
- 20 périphériques paramétrables sans emplacements définis
- Capteur de température intégré (non paramétré par défaut)
- Protocole Solem (SOLEM IP)
- Palette (2) personnalisée avec le logo de l'établissement
- Surveillance terminal :
 - o Secteur (Alimentation)
 - o Batterie
 - o Tests cycliques toutes les 24h
 - o Début et fin abonnement
- Surveillance périphériques radio :
 - o Niveau bas des piles
 - o Absence d'un périphérique (supervision)

■ L'émetteur ou déclencheur

- Déclencheur montre, pendentif ou clip
 - **Kit complet fourni à chaque abonné et permettant le port sous ces trois formes (bracelet, pendentif, clip). Le port en bracelet est recommandé.**
 - Poids : 15 gr. en port bracelet, 25 gr en port pendentif
 - Matières : PVC et caoutchouc lavables.
 - Etanche (IP67)
 - Chaînette disposant d'un système anti-strangulation (conforme à la norme EN 50134-2).
 - Bracelet tissu élastique avec attache PVC anallergique.
 - Témoin lumineux de tranquillisation et de contrôle.
- Portées : En champ libre : 80 à 100 mètres
 Avec parois : 50 à 60 mètres
- Permet l'interception des appels téléphoniques entrants sur la ligne.

- Ces déclencheurs radio émettent sur la fréquence européenne. Les déclencheurs ou émetteurs sont équipés de piles assurant une autonomie de 3 à 5 ans selon le modèle.
- La pile de chaque déclencheur ou émetteur est contrôlée journalièrement et toute anomalie est transmise à la plateforme.
- Tous ont une identification permettant de connaître la provenance de l'appel (15 canaux différents).
- Les piles sont soudées pour éviter tout risque de détérioration par l'abonné, l'émetteur ne peut pas être ouvert, lorsque les piles sont usées l'émetteur est remplacé **gratuitement**.

Un design amélioré



- **Equipement préconisé chez les couples.**

Un seul transmetteur équipé de deux émetteurs bracelets, pendentifs.

Pack domotique

Le prestataire procède au descriptif technique des équipements qu'il entend mettre en place pour répondre au niveau de service requis.

Détection/alerte de fumée

Marque : Intervox LEGRAND

Il est destiné à être placé à l'intérieur des locaux protégés. Il est en liaison radio avec le Quiatil. En cas d'alerte, émission sonore puissante et transmission d'un message d'alerte de fumée à la plate-forme.



Pré-requis technique :

- ✓ Alimenté par une batterie interne d'une autonomie de 10 ans
- ✓ Pas de câblage jusqu'au transmetteur

Capteur de température

Un capteur de température ambiante est intégré au Quiatil Easy Box et au SOLEM et permet d'établir un monitoring du logement. Les seuils bas et haut sont directement enregistrés et personnalisables dans la grille de programmation. Dès que la température du domicile atteint le seuil bas ou haut, une alerte est envoyée sur la plateforme d'écoute qui prend en charge et en recherche le motif pour intervention.

Automatisation de l'éclairage

Un chemin lumineux

Principes :

Le chemin lumineux est constitué d'une automatisation de l'éclairage entre la chambre et les WC, la solution retenue par le délégant est une solution décrite ci-dessous.

Décomposition du chemin lumineux

Le but est de détecter le mouvement d'une personne dans l'obscurité dès le lever pour allumer automatiquement l'éclairage des pièces traversées pour aller de la chambre à coucher aux toilettes.

Le chemin se décompose en trois parties :

- Détection
- Commande
- Eclairage

■ La détection

Elle s'effectue par l'installation d'un ou plusieurs détecteurs de présence. Cet élément permet la détection du passage de la personne.



Détecteur de mouvement sans fil

Caractéristiques techniques :

Fournisseur : Legrand

Référence : 883 09

Il peut être installé à n'importe quel endroit de la ou des pièces. Il utilise un protocole de communication radio, il est donc sans fil.

■ La commande

Lorsque le détecteur est actionné par un mouvement, l'information est envoyée à une prise commandée mobile ou à un interrupteur radio.

Prise mobile inter radio



Caractéristiques techniques :

Fournisseur : Legrand

Référence : 883 37

Après détection de mouvement, la prise commande l'éclairage via une temporisation réglable.

Interrupteur radio sans fil Zigbee

Caractéristiques techniques :

Fournisseur : Legrand

Référence : 67223

Après détection de mouvement, l'interrupteur commande l'éclairage via une temporisation réglable.



■ L'éclairage

Depuis 2016 et fort d'un constat fait sur le terrain lors de dépannages ou maintenances ou lors des appels de convivialité, il apparait que l'éclairage assuré soit par le plafonnier existant dans le cas du pilotage par l'interrupteur simple soit par un éclairage secondaire telle qu'une lampe de chevet par exemple avec prise commandée mobile apparait comme très utile mais l'utilisation d'un éclairage secondaire est désormais plutôt préconisée à la place notamment dans la chambre car il permet d'obtenir une lumière plus douce et évite l'éblouissement à la sortie du lit et surtout il s'agit d'un éclairage complémentaire de type bandeau en LED qui permet à nos abonnés de conserver leur propre éclairage existant sans effectuer de travaux et s'avère avec le recul beaucoup moins perturbant et beaucoup plus apprécié.

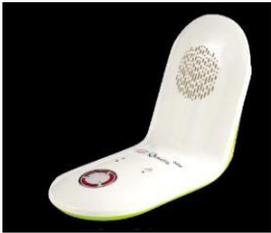


Caractéristiques du bandeau de LED désormais couramment utilisé pour l'éclairage :

Il se compose d'une alimentation 230V AC/12V DC, d'un transformateur et d'un bandeau de LED fixé sur une réglette en aluminium dont la longueur peut être déterminée.

Il peut être fixé horizontalement ou verticalement. Fournisseur : LEGRAND INTERVOX

SOCLE DE BASE =



+



+



+



ELEMENT AU CHOIX

Détection de chute



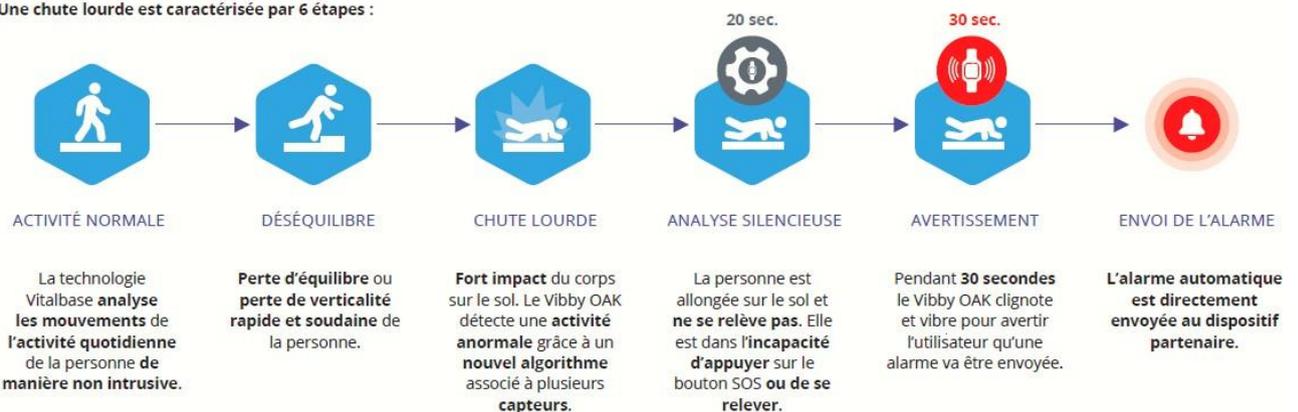
. Ce bracelet Intervox/Vibby oak compatible avec le Quatit et le LUNA est destiné aux personnes seules à leur domicile et offre un réel complément à l'appel volontaire..

Le Vibby OAK est un système d'appel volontaire équipé d'une intelligence qui, dans certains cas, assurera un niveau de protection supplémentaire si l'utilisateur n'est pas en mesure de déclencher lui-même l'alarme.

Le Vibby OAK a été conçu afin de détecter automatiquement des chutes lourdes / dangereuses (perte soudaine et rapide d'équilibre suivi d'un fort impact du corps sur le sol, engendrant l'incapacité de l'utilisateur à recouvrer une position debout)

Chaîne de fonctionnement du détecteur de chute

Une chute lourde est caractérisée par 6 étapes :



Le port de ce bracelet détecteur ne peut pas être généralisé en raison de déclenchements intempestifs fréquents chez certains porteurs, il viendra en remplacement du bracelet émetteur présenté ci-dessus après analyse du comportement du bénéficiaire.

Détection / alerte de fuite de gaz

Détecteur de gaz (Intervox LEGRAND)



Il détecte les gaz universels tels que le gaz naturel, le méthane, le butane, l'Acétylène, le propane l'Hydrogène et le GPL et doit impérativement être placé près de l'élément de cuisson, sa hauteur d'implantation varie en fonction de la densité du gaz (lourd ou léger). Lors de la détection d'un gaz, il déclenche un signal sonore et envoie une alarme sur la plateforme d'écoute.

Détecteur de monoxyde de carbone

INTERVOX LEGRAND



Il détermine la concentration de monoxyde de carbone qui passe souvent inaperçu car inodore, déclenche une sonnerie et envoie une alarme sur la plateforme d'écoute.

Tirette de douche ou poire d'appel



Tirette d'appel



Poire d'appel

Situés dans les zones à risques où les personnes sont susceptibles de se séparer de leurs émetteurs portés, par exemple la salle de bain, les WC ou à côté du lit, ces déclencheurs sont utilisés pour les remplacer et permettre aux personnes en perte d'autonomie d'avoir une indépendance supplémentaire et de pouvoir nous avertir même si elles n'ont pas leur émetteurs sur elles dans ces lieux propices aux chutes.

Autres propositions d'équipement au choix hors tarif DSP

- **Déclencheurs tactiles pour personnes en situation de handicap (CIMIS compatible QUIATIL Easy Box et SOLEM)**

Ces déclencheurs tactiles, connectables sur l'émetteur technique, sont livrés avec un cordon de 1,5 m et une prise jack de 3,5 mm.



- **Dispositif d'ouverture à distance / Module de pilotage hublot ou domotique INTERVOX LEGRAND**

Ce module de pilotage est activé sur toute émission d'un détecteur de fumée, gaz ou CO pour alerter les malentendants de tout danger environnant.

Ce module, qui est un contact sec, peut également être activé sur toute émission d'un déclencheur pour commander l'ouverture d'une gâche électrique, l'ouverture des volets ou l'éclairage.

- **Détecteur d'ouverture INTERVOX LEGRAND**

Ce type de détecteur peut être monté sur une porte ou une fenêtre permettant d'analyser automatiquement l'activité de l'abonné afin de repérer tout comportement inhabituel (détection de sous-activité ou suractivité).



Placé sur la porte du réfrigérateur, il permet de voir l'heure de la porte ouverte sur son frigo sur une plage horaire définie et alerte la plaque de commande.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 023-222309627-20241014-CD2024_0080-DE

les éléments au choix ci-dessus complètent le socle de base



+

Une tablette tactile

La décision de déployer les tablettes dans les packs a été prise sur le dernier trimestre 2019 et le choix d'une interface simplifiée s'est arrêté sur FACILOTAB. **Environ 250 tablettes** sont en service au 31 décembre 2023. L'accompagnement aux usages personnalisé est réalisé auprès de chaque bénéficiaire et ces accompagnements gratuits se multiplient autant de fois que nécessaire jusqu'à une bonne maîtrise de l'outil. Ces accompagnements s'avèrent chronophages pour DCA si le suivi se veut régulier. Un partenariat avec les conseillers numériques du CD 23 a été mis en place jusqu'en juillet 2023 pour venir en complément de nos propres accompagnements.

Caractéristiques de la tablette Huawei MediaPad T5

Couleur noire

Huawei MediaPad T5 10" Wi-Fi Tablette Tactile - 32Go, 2Go de RAM, Écran Full HD 1080p, Android 8.0, Bluetooth.

La HUAWEI MediaPad T5 10 est une tablette dotée d'un écran de 10,1 pouces, doté d'une résolution Full HD de 1920 x 1200p.

Fonctionnant avec Android 8, elle embarque un processeur Kirin 659 8 cœurs.

Vitesse du processeur : 2.36 Ghz

Taille de la mémoire vive : 3GB

Mémoire maximale : 256 GB

Durée de vie moyenne batterie : 8 / 9 heures

La HUAWEI MediaPad est une tablette au design épuré et é

Poids : 458 grammes



Les raisons de ces choix

- Meilleure ergonomie grâce au tactile favorisant une autonomie plus importante des utilisateurs
 - la prise en main est très rapide, plus intuitive que sur un ordinateur : fonction zoom...
 - Démarrage plus rapide que les ordinateurs
- Gain de place et de poids. Pas de fils ou de connectiques qui gênent
- Moins encombrantes L'objectif est de garder les avantages et les fonctions des tablettes tout en ajoutant des simplifications pour un usage quotidien.

De plus, le choix d'une tablette « grand public » au lieu d'une tablette dédiée aux personnes âgées permet une plus grande évolutivité.

+ Mobi'Lib

En décembre 2022, un avenant à la DSP a été signé dans lequel était prévu qu'en 2023 la tablette tactile pouvait être remplacée par le Mobil'ib (DORO 450) dans le pack sans surcout afin d'avoir une offre plus complète, intégrant la sécurisation du domicile et à l'extérieur, qui convienne au plus grand nombre.

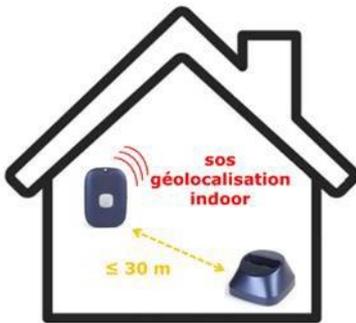
- **Déploiement des Mobi'lib DORO 450 sur 2023 hors DSP au tari de 27€/mois**



- **Conversation possible à 10m de distance** (environnement calme)
- Résistance au choc et à l'eau : **IP67**
- **Autonomie de 6 jours** avec une sortie quotidienne d'une heure, un appel d'assistance et une conversation de 5mn suite appel d'urgence
- Recharge complète en **2,5 heures**
- **Supervision** de la batterie à 3 niveaux **par la plateforme** : 20%, 5% et extinction du dispositif
- Carte SIM **multi-opérateurs** (Orange, SFR, Bouygues) :

Opérateur suédois (+44)

Prochainement : indicateur +33



Emission d'un appel d'urgence :

- Appui 2 secondes
- 3 appuis consécutifs

2 types de géolocalisation :

- Géolocalisation Indoor si Mobil'LIB se trouve dans un rayon de 30m par rapport à son socle de charge
- Géolocalisation extérieure : coordonnées GPS, WIFI
- Possibilité de réinterroger le dispositif pour actualisation de la géolocalisation (*si intervention des services de secours*)

- **Entretien, maintenance des dispositifs et accompagnements aux usages de la tablette réalisés**

L'ensemble représente plus de 2 600 interventions de nos techniciens au domicile des usagers. Par ailleurs, on peut remarquer qu'il est nécessaire d'avoir au moins 3 accompagnements pour commencer à s'approprier la tablette mais ce n'est en général pas suffisant pour une bonne maîtrise de l'outil. Un partenariat a donc vu le jour en 2022 entre les Conseiller numériques du CD 23 et DCA afin qu'ils interviennent sur leurs secteurs pour valoriser les accompagnements et permettent à nos usagers de progresser sur l'outil tablette pour se l'approprier. Ce sont plus de 50 abonnés qui ont pu bénéficier de ces accompagnements personnalisés autant de fois que nécessaire.

		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Visites	Accompagnement aux usages	6	3	5	5	3	2	4	1	3	10	9	5	56
	Dépannages	35	28	56	42	39	99	72	68	44	44	47	45	619
	Maintenances	151	293	346	252	261	143	187	150	149	142	210	139	2423
	Visite de convivialité				19	34	1			19	18			91

- à caractère préventif :

3 042 interventions préventives ou correctives.

Ces interventions sont aussi une manière de présenter le pack domotique aux usagers n'ayant que la Téléassistance en leur faisant une démonstration concrète et en étudiant les aides possibles auxquelles ils peuvent prétendre.

- à caractère curatif :

Toute absence de test périodique (24h ou 48h) génère :

- un appel téléphonique des opérateurs de la plate-forme d'écoute à l'abonné concerné,
- une demande d'essai manuel de la part de l'abonné.
 - Si essai négatif, déplacement au domicile pour dépannage ou remplacement d'où 531 interventions.

Toutes ces interventions sont gratuites pour les usagers et sans aucune perception financière autre que le montant de l'abonnement

Equipement des plates-formes d'écoute Domo Creuse Assistance et Corrèze Téléassistance

Actuellement, la prestation de téléassistance s'appuie sur deux plateformes techniques de veille et d'écoute fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

Plateforme technique située à Guéret - 11 Rue des Sabots Place du marché.



Opérationnelle depuis le 15 octobre 2010, cette plate-forme technique assure la totalité du service pour les abonnés creusois 6 jours/7 de 9h à 18h.

En parfaite redondance avec la plate-forme corrézienne ce qui permet d'absorber les surcharges de flux ou de pallier toute rupture et de traiter les appels et alarmes en dehors des heures d'ouverture du site de Guéret.

Multi-protocoles c'est-à-dire en capacité de raccorder toutes marques de transmetteurs et émetteurs présents actuellement sur le marché.

Equipée d'une solution globale pour la réception et la gestion automatisées des appels et apportant toute garantie de fiabilité.

La plateforme de Guéret est raccordée à la fibre optique.

Plateforme technique principale située à Naves Corrèze :

Accès sécurisé et contrôlé par digicodes sur les salles techniques,
Alimentation électrique secourue par batteries ondulées (4 heures),
Groupe électrogène en relais lors d'interruption d'alimentation électrique,
Doublement de tous les disques durs des serveurs.

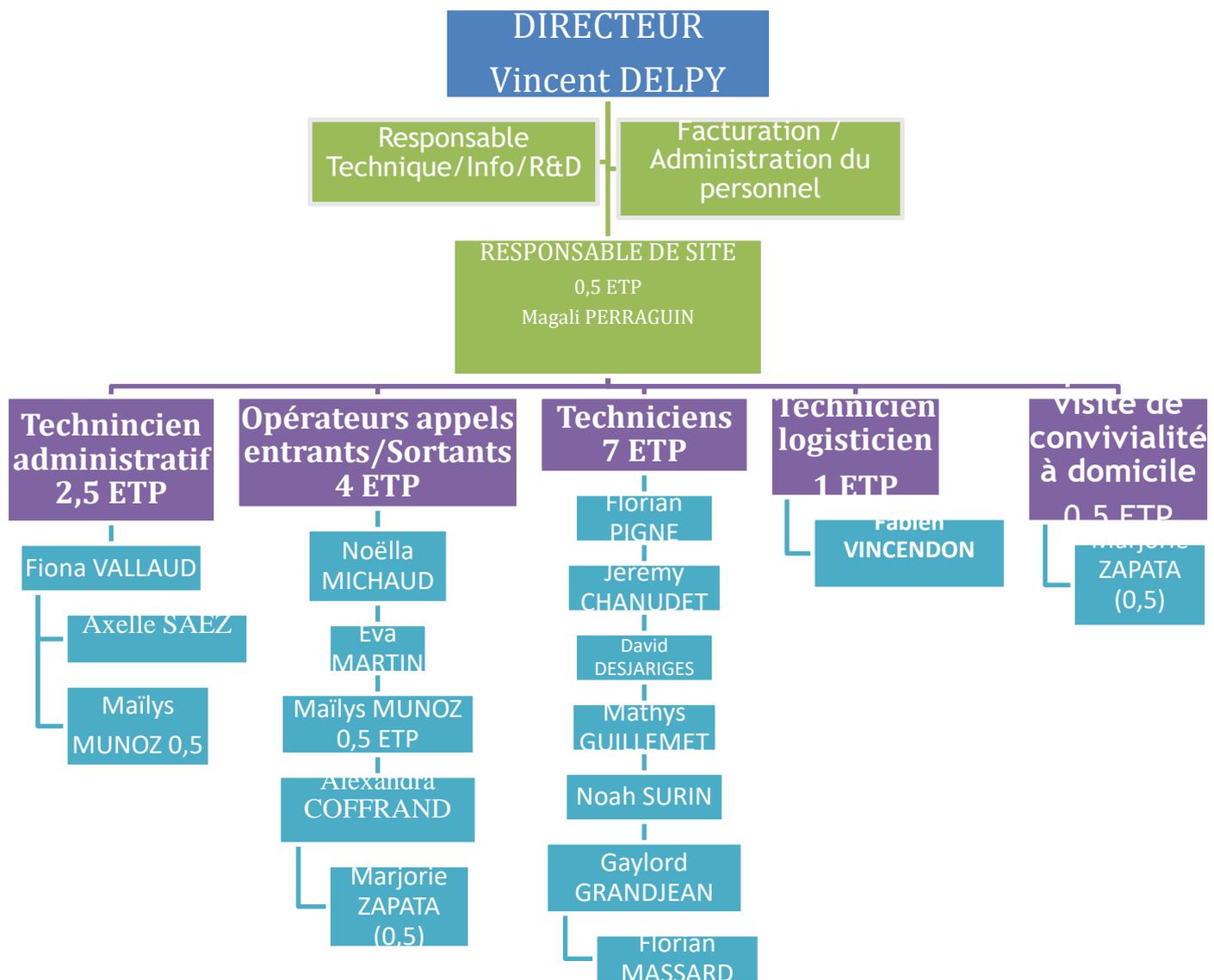
b) Moyens humains

- Composition de l'effectif :

16,5 ETP au 31/12/2023 sans compter la refacturation de la direction/responsable technique/facturation :

- 7 techniciens (issus pour partie de la licence pro domotique ou BTS électricité),
- 1 technicien logistique
- 4 opérateurs chargés d'assistance
- 2,5 techniciens administratifs
- 0,5 cadre responsable de plate-forme.
- 0,5 chargé d'assistance visites à domicile

ORGANIGRAMME 2023



- Types de contrats :

L'ensemble des salariés est actuellement en CDI. L'établissement applique les dispositions de la convention collective FEHAP 51-02 pour l'ensemble des salariés.

- Horaires :

A raison de 35 heures de travail par semaine pour tous les salariés non - cadres.

Du lundi au samedi par roulement de 9h à 18h.

Organisation d'astreintes les jours fériés et tous les dimanches de mi-juin à mi-septembre durant les périodes d'orages

2) Sécurité du dispositif

a) Fiabilité du matériel :

Le Quiatil Easy et le LUNA sont fiables, peu de pannes, pas de dysfonctionnements notoires.

Le matériel s'autoteste à raison d'un test toutes les 48h et un test toutes les 24h pour les nouveaux matériels.

Des procédures de gestion rigoureuses des tests de fonctionnement nous ont permis de déceler des pannes très rapidement et d'intervenir dans les heures suivantes, ainsi en 2019, 389 interventions au domicile ont été réalisées pour dépannage de matériel. Stock tampon de 150 appareils en période estivale sur la plate-forme pour répondre aux pannes saisonnières et massives.

b) Traçabilité des appels :

➤ Le système d'écoute assure une traçabilité complète : le double équipement redondant garantit la conservation des données pour une durée illimitée.

➤ Sur fichier informatique :

Enregistrement automatique, dans la fiche abonné, dans le journal des appels avec compte-rendu de l'opérateur.

Archivage : 1 an

- Par enregistrement des communications de manière bi - latérale :

Mise en place d'un enregistreur après autorisation DGSN accordée fin 2002.

Effectivité : Début 2003.

Conservation des enregistrements sur disque dur.

Délai d'archivage autorisé : 2 mois.

Cet aspect de la traçabilité correspond à une attente forte, exprimée dans la convention de délégation de service public, elle permet de dégager ou de reconnaître notre responsabilité en cas de contestation des usagers ou de leur famille.

Autorisation CNIL

- Traçabilité des tests de fonctionnement ou absence de test : même principe.

c) Autonomie en énergie électrique :

Le système de réception des appels est secouru lors des coupures de secteur électrique par des onduleurs modulables qui nous assurent actuellement une autonomie de 4 heures.

Au-delà le site de redondance est utilisé sur Naves.

Des crash tests sont effectués mensuellement.

Un plan de rétablissement de l'activité est écrit dans nos procédures.

3) Prestations aux usagers :

a) Volume :

Le volume des appels 2023 est traité au chapitre 1-2

b) Informations, accueil, communication :

- Le public est informé par la diffusion de dépliants remis en quantité et suivant la demande aux unités territoriales d'action sociale, aux associations, aux services médico-sociaux (APA), aux professionnels de santé.

Vous souhaitez préserver le plus longtemps possible votre autonomie ?
→ Choisissez la téléassistance de proximité Domo Creuse Assistance !
Nos solutions sont efficaces pour sécuriser le logement, lutter contre l'isolement, et procurer confort et convivialité à toutes celles et ceux qui souhaitent vivre sereinement.

La téléassistance de proximité, c'est quoi ?
Notre équipe creuseuse installe chez vous un matériel connecté pour que vous puissiez déclencher un appel d'assistance en appuyant sur votre bracelet d'appel, dès que vous en ressentez le besoin (un malaise, une fatigue soudaine, une chute, une angoisse etc.).

La téléassistance de proximité, c'est quoi ?
Notre équipe creuseuse installe chez vous un matériel connecté pour que vous puissiez déclencher un appel d'assistance en appuyant sur votre bracelet d'appel, dès que vous en ressentez le besoin (un malaise, une fatigue soudaine, une chute, une angoisse etc.).

La prise en charge
Un chargé d'assistance dialogue directement avec vous grâce au terminal de liaison. Il vous rassure et détermine avec vous le mode d'intervention pour vous aider.

L'aide et secours
Selon la situation, le chargé d'assistance prévient les personnes les plus proches pour vous aider (famille, voisins, médecin, services de secours).

Les aides du département de la Creuse
Le Conseil départemental investit pour vous permettre de bénéficier de la téléassistance de proximité Domo Creuse Assistance à un tarif modéré. Une prise en charge partielle de l'abonnement peut être sollicitée dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) ou de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Les aides fiscales
Domo Creuse Assistance est agréée « Services à la personne », ce qui vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale de 50% des sommes versées au titre de votre abonnement mensuel.

NOS PACKS AUTONOMIE
Nos packs autonomie sont conçus pour vous garantir sécurité et confort. Domo Creuse Assistance propose l'offre la plus complète d'équipements (détecteurs techniques, balisage lumineux automatisé, interphonie déportée...).

Tarifs avant prise en charge et déduction	
- PACK SÉCURITÉ - 18 €/mois Simple et sûr Forfait d'installation offert Équipement du pack : Un terminal de liaison, Un bracelet d'appel	- PACK CONFORT - 38 €/mois Complet et modulable Forfait d'installation offert Équipement du pack : Un terminal de liaison, Un bracelet d'appel, Un détecteur de fumée, Un chemin lumineux intégré + un équipement complémentaire au choix (voir options en libre choix)

Des options en libre choix
Quel que soit le pack choisi, il est tout à fait possible de souscrire en complément des détecteurs et autres matériels techniques : détecteur de gaz, de chute, de monoxyde de carbone, tirette de douche, interphonie déportée ou tablette numérique avec services.

Un document de présentation du service est remis à tous les partenaires institutionnels.

- Un guide « Que faire en cas de chute », rappelant quelques conseils pour apprendre à se relever est remis aux usagers.



Que faire en cas de chute ?

Lorsqu'une chute survient au domicile, il est important de savoir comment réagir et comment se relever quand votre situation le permet.

Quelques conseils pour apprendre à vous relever

- 1 Allongez-vous sur le dos puis basculez sur un côté en vous servant du bras opposé pour vous donner de l'élan.
- 2 Ensuite, repliez la jambe du dessus et basculez sur le ventre.
- 3 En prenant appui sur vos coudes, sur le genou replié puis sur vos mains, soulevez-vous doucement jusqu'à ce que vous vous retrouviez à quatre pattes.
- 4 En marchant à quatre pattes, approchez-vous d'un meuble stable. Prenez-y appui et relevez-vous en dépliant un genou après l'autre.
- 5 Asseyez-vous sur une chaise ou un fauteuil pour reprendre vos esprits.

• Si vous ne parvenez pas à vous relever seul(e).
• Si après vous être relevé(e), vous ne vous sentez pas bien,
• Si vous avez besoin d'être réconforté(e) et rassuré(e)...
Appuyez sur votre émetteur pour alerter l'équipe Domo Creuse Assistance qui prendra les bonnes mesures immédiatement.



Pour votre sécurité, pensez à porter votre émetteur sur vous en permanence

- Une attention particulière est portée à l'accueil téléphonique, de nombreuses explications sont fournies aux familles et aux futurs abonnés, une réponse personnalisée est apportée aux questions posées soit par l'assistante ou par la Direction, si besoin est.
- Un site internet présentant l'ensemble de nos services : www.domocreuseassistance.fr



Une présence forte à vos côtés en Creuse 24h/24 et 7j/7

Contactez-nous 05 55 81 24 30

ACCUEIL QUI SOMMES-NOUS ? NOS SERVICES PRATIQUE ACTUALITES CONTACT

La téléassistance de proximité en toute liberté !



Pour que vous vous sentiez serein(e) et en sécurité en toute situation, où que vous soyez !

Nous vous proposons des solutions de téléassistance mobile et à domicile répondant à l'ensemble de vos besoins.

Nos chargés d'assistance sont à vos côtés 7jours/7 et 24 heures/24. Avec Domo Creuse Assistance, vous bénéficiez d'une écoute personnalisée et de services de proximité qui font la différence.

En savoir plus

- Un calendrier personnalisé (avec trombinoscope des salariés) est adressé à tous les bénéficiaires. Il est très apprécié et attendu dans les foyers dès le mois de décembre.



(Creuse Magazine, dossier presse).

- La **communication interne** s'effectue habituellement par DCA au travers de salons et forums, de réunions de présentation et d'information aux associations diverses, aux clubs du 3^{ème} âge, dans les mairies, aux assistantes sociales des centres hospitaliers creusois, lors de conférences publiques ou au cours d'ateliers thématiques. Lors de ces réunions, nombre de personnes présentes dans le public (bénéficiaires ou leurs familles) souhaitent prendre spontanément la parole pour témoigner de l'accueil, de la gentillesse, de l'empathie et de l'écoute de l'ensemble de l'équipe, tant sur le terrain que lors des appels.

**DOMOCREUSE ASSISTANCE - ACTIONS DE
COMMUNICATION
2023 en annexe 5, 6 et 7**

c) Satisfaction de la demande :

- **L'optimisation des moyens techniques et des ressources humaines** est une préoccupation constante pour apporter un service de qualité au moindre coût.
- **Des propositions d'innovation techniques ont été faites en décembre 2022 à l'autorité délégante afin d'offrir la possibilité d'intégrer des dispositifs complémentaires dans la prestation du pack domotique (dossier complet remis à l'autorité délégante)**
- **La recherche du meilleur rapport qualité - prix** est un élément majeur de la conduite de cette délégation de service public.

Libellés	Tarif abonnement mensuel TTC 1 ^{ère} DSP	Tarif abonnement mensuel TTC Nouvelle DSP
Bénéficiaire APA Ou PCH PACK DOMOTIQUE	38,27€	38€
Bénéficiaire minimum vieillesse PACK DOMOTIQUE	6,30€	10€ (les abonnés au RMV à 6,30€ en 1 ^{ère} délégation restent à 6,30€)
Autres publics PACK DOMOTIQUE	38,27€	38€
Usagers dispositif TA	14€	18€ (les abonnés sans PEC APA et déjà à 14€ restent à 14€)

+ 5 € sur chaque abonnement si transmetteurs en GSM
+ 2 € pour tablette 4G

- **Il est important de préciser que sur ces tarifs peu d'abonnés paient en intégralité leur abonnement, soit ils bénéficient de l'APA avec ou sans reste à charge, soit ils peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle pour le pack domotique de leur caisse de retraite telle que par exemple la MSA, soit ils peuvent bénéficier d'une aide financière de la CFPPA de la CREUSE sous condition de ressources si les aides de droit commun ne peuvent pas intervenir. Ils sont aidés dans ces démarches par DCA. L'ensemble de nos bénéficiaires profite du crédit d'impôts sur leur reste à charge au titre de l'aide à la personne.**
- **La réactivité face à la demande reste un gage de qualité apprécié du public utilisateur.**

- **Afin d'évaluer la qualité de services de Domo à nos usagers, un questionnaire satisfaction a été adressé à l'ensemble de nos bénéficiaires au cours du 2ème trimestre 2020 avec près de 1500 réponses dépouillées par le Conseil Départemental et le rendu s'est effectué dans le 1^{er} trimestre 2021 mettant en lumière une grande satisfaction de nos services**

4) Les partenaires :

a) Les services de secours : S.D.I.S. et SAMU

Les services de secours ont été sollicités 1952 fois au cours de l'année 2023 par nos services à la demande des usagers ou de leur entourage (détails en page suivante). Il faut noter que le SDIS réceptionne les demandes émanant des opérateurs de téléassistance et régule avec le SAMU, il n'y a pas de contact direct avec les services du SAMU.

Il est important de préciser que nous parlons bien de **sollicitations** 23 ce qui veut dire que, en fonction de la situation exposée par le demandeur, nous transmet au SAMU

- pour un avis médical uniquement
- pour faire intervenir une ambulance privée
- pour faire intervenir directement le SDIS.

Sollicitations des secours 2023

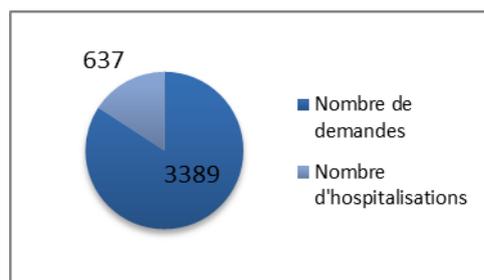
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Total
SAMU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pompiers	150	166	146	163	186	135	153	145	165	181	163	199	1952
Médecin par téléphone	30	43	39	45	39	24	44	45	42	33	39	39	462
Médecin à domicile	5	4	6	1	0	3	2	5	4	4	2	2	38
TOTAL	185	213	191	209	225	162	199	195	211	218	204	240	2452

Types de sollicitations 2023

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Total	%
Aide à la mobilité	0	1	0	1	2	3	2	0	6	4	2	1	22	1%
Chute	174	196	159	180	161	143	174	169	150	203	194	238	2141	63%
Chute à la demande d'un tiers	11	12	12	12	11	13	1	5	6	4	3	10	100	3%
Détresse morale	3	2	2	5	8	4	4	7	3	9	3	3	53	2%
Malaise pathologie	65	63	44	52	56	39	73	51	63	55	46	55	662	20%
Malaise à la demande d'un intervenant	4	6	17	11	6	4	0	7	10	3	3	10	81	2%
Intempestive	11	21	25	23	45	14	22	18	28	38	21	19	285	8%
Sécurité domicile	4	1	4	1	3	2	4	5	3	1	2	4	34	1%
Alarme déguisée	0	3	0	1	2	0	0	0	1	2	2	0	11	0%
TOTAUX	272	305	263	286	294	222	280	262	270	319	276	340	3389	100%

Nombre d'hospitalisations par sollicitations des alarmes 2023

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nombre de demandes	272	305	263	286	294	222	280	262	270	319	276	340	3389
Nombre d'hospitalisations	45	48	49	56	59	52	56	58	52	60	46	56	637
Pourcentage des hospitalisations en rapport aux demandes	16,54	15,74	18,63	19,58	20,07	23,42	20,00	22,14	19,26	18,81	16,67	16,47	18,80



3389 sollicitations (au SDIS , ainsi qu'aux tiers intervenants) hospitalisations soit moins de 20 % sur l'ensemble des sollicitations

Des contacts très réguliers depuis 2015 avec les services du SDIS et du CD 23 ont abouti à faire émerger une solution en cas de carence de réseau de solidarité de nos bénéficiaires. Cette expérimentation nommée « SP référent » portée par le SDIS visant à libérer des équipes complètes de SP pour envoyer en lieu et place une équipe en mode dégradé de 2 SP pour un relevage simple ou une levée de doute. Cette expérimentation rendue possible dans le cadre de la CFPPA de la Creuse est suivie de manière tripartite tous les mois. Le lancement de ce projet s'est effectué lors des assises nationales des services de secours les 14 et 15 mars 2019. En 2020 et 2021, ce projet s'est poursuivi avec un nombre croissant d'interventions dans le cadre de l'expérimentation SP référent pour aboutir fin 2021 à une convention tripartite de subvention de ces interventions par DCA jusqu'à la fin de la DSP fin 2025

Chapitre 2

Conditions d'exécution du service délégué

Il s'agit d'analyser si les dispositions et principes légaux contre la délégation de service public sont respectés et la manière dont le délégataire respecte ses engagements.

- 1) Indicateurs illustrant le principe d'égalité.
- 2) Indicateurs illustrant le principe de continuité.
- 3) Indicateurs illustrant le principe d'adaptabilité ou de rentabilité.

1) Indicateurs illustrant le principe d'égalité :

a) Traitement des usagers :

- Tous les Creusois qui souhaitent adhérer au dispositif départemental de téléassistance sont raccordés dans les mêmes délais, quel que soit leur lieu de vie (milieu rural isolé ou milieu urbain).
- Le soutien moral et l'accompagnement convivial sont réalisés dans les mêmes conditions **pour tous les bénéficiaires sans exception dans le cadre de la nouvelle DSP**. Il est même prévu des appels de convivialité renforcée à une cadence définie (jusqu'à 30 personnes par mois) pour nos bénéficiaires les plus fragiles pour les aider à surmonter une situation difficile passagère.
- Les anniversaires sont souhaités à tous également.
- **Un calendrier** personnalisé (trombinoscope de l'équipe) est adressé à tous les bénéficiaires.
- Une volonté affirmée guide notre action pour que les plus fragilisés soient pris en compte non pas pour leur faiblesse mais pour leur capacité à réagir, dans le respect de leurs souhaits, de leur dignité et en fonction de leurs besoins exprimés.
- Nous insistons sur notre disponibilité et faisons savoir que nous sommes joignables 24h/24 et 7j/7 sans limitation de durée et sans coût supplémentaire car tous les appels générés par nos abonnés se font sur des numéros verts dont nous assurons la charge à 100%.
- **Enfin les personnes seules dans l'incapacité de réunir un intervenant sont accueillies au même titre que les autres et bénéficient du dispositif sans restriction (ces personnes sont en principe exclues des dispositifs de téléalarme et téléassistance traditionnels)**. Nous sensibilisons également nos bénéficiaires à adopter un moyen de pouvoir faire intervenir les services de secours à leur domicile en effectuant le moins de dégradation possible grâce à un cache-clé qui évite les fractures de fenêtres ou de portes ou grâce à l'installation d'un boîtier à clé sécurisé.

b) Tarification, conditions financières :

Tarifs en fonction des ressources de chacun :

Tarifs d'abonnements mensuels TTC:

Bénéficiaires APA ou PCH pour le pack domotique : 38€

Bénéficiaires minimum vieillesse pour le pack domotique : 10€

Autres publics pour le pack domotique : 38€

Usagers du dispositif de téléassistance simple : 18€

5€ supplémentaires pour chaque tarification Si équipement d'un matériel GSM

- Dépannage et remplacement des appareils détériorés **gratuits**
- Visites techniques et de maintenance : **gratuites**
- Dépose du matériel pour le pack domotique par nos techniciens **gratuit**
- Mise à disposition d'un 2^{ème} émetteur pour les couples **sans supplément.**
- **Gratuité des tests cycliques** reçus sur n° Vert : 0 800 599 945 et 0 800 801 146.
- **Gratuité des alarmes émises** et reçues sur n° vert 0 800 835 994 et 0 800 888 433.
- Mise en place d'un N° AZUR : 0 810 000 400 pour l'accueil des plus éloignés.
- Souplesse dans le recouvrement des abonnements pour les personnes en difficulté financière.

2) Indicateurs illustrant le principe de continuité :

- Le service a fonctionné en 2023 sans interruption.
- Pas de panne sur la plate-forme d'écoute.
- Redondance organisée sur la plate-forme de Naves avec liaison VPN entre les deux sites.
 - Contractualisation avec des prestataires de services pour garantir la continuité des services.
 - WISY et ACS'IT pour services informatiques avec astreinte 24h/24 7j/7.
 - T2I : contrat de maintenance avec astreinte 24/24 7/7 et télémaintenance pour intervention sur système de réception des alarmes.
 - DOMO CREUSE pour maintenance préventive et dépannage urgents du matériel en place chez les abonnés.
 - ADISTA et Orange Business Services pour les liaisons téléphoniques et VPN.
- Organisation des plannings et renforcement de l'équipe pour assurer la montée en charge du dispositif sans interruption et dans les meilleurs délais.
- Pannes identifiées par une gestion rigoureuse des tests de fonctionnement des appareils installés chez les abonnés.
- Vigilance accrue et anticipation des pannes par augmentation d'un stock tampon de 250 QUIATIL/LUNA et 150 éléments du pack neufs destinés au remplacement des appareils détériorés.
- Remplacement dans les 24h y compris dimanches de mi-juin à mi-septembre et jours fériés pour les pannes de transmetteurs et autres périphériques identifiés.
Les jours ouvrables pour les casses de bracelets n'altérant pas l'émission des alarmes.

Chapitre 3

Les comptes de la délégation

PRODUITS D'EXPLOITATION : **1 793 450 €**

Produits exceptionnels : **100 000 €**

TOTAL PRODUITS 2023 : **1 893 450 €**

CHARGES D'EXPLOITATION : **1 647 715 €**

Charges financières **245 735 €**

Charges exceptionnelles **0 €**

Impôts sur les bénéfices : **0 €**

TOTAL CHARGES 2023 : **1 893 450 €**

RESULTAT : 0



DOMO CREUSE ASSISTANCE

Rapport annuel d'activité
Comptes de la délégation de service public

ANNEXES

Année 2023



SOMMAIRE DES ANNEXES

CHAPITRE 1 – ACTIVITE 2022

Annexe 1 : Origine des abonnements

Annexe 2 : Répartition par cantons et communes

Annexe 3 : Abonnés sans réseau de solidarité

Annexe 4 : Abonnés raccordés au réseau ADSL

Annexe 5, 6 et 7 : Actions de communication

CHAPITRE 3 – LES COMPTES DE LA DELEGATION

Affectation de résultat

Balance générale

Bilan

Compte de résultat

Comptes Fondation partage et vie certifiés CAC

Détail acquisitions Immos

Etat des amortissements

Grand livre général

Attestation d'assurance



Reconnue d'utilité publique

BILAN ACTIF

DomoCreuse Téléassistance - Guéret

Comptes annuels 2023



en euros

ACTIF	Valeur brute 31.12.2022	Amortissements / Dépréciations	2022	Valeur brute 2023	Amortissements / Dépréciations	2023
ACTIF IMMOBILISE						
<i>Immobilisations incorporelles</i>						
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	121 828	111 007	10 821	124 968	123 148	1 821
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 153 562	1 441 866	711 696	2 462 670	1 973 022	489 649
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>						
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres	11 100	-	11 100	11 100	-	11 100
** TOTAL **	2 286 490	1 552 873	733 617	2 598 739	2 096 169	502 569
Comptes de liaison	2 686 297	-	2 686 297	2 354 910	-	2 354 910
** TOTAL **	2 686 297	-	2 686 297	2 354 910	-	2 354 910
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	-
<i>Créances</i>						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	111 041	-	111 041	115 078	-	115 078
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-	-	-
Autres	416 802	-	416 802	314 880	-	314 880
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	30 970	-	30 970	49 873	-	49 873
Charges constatées d'avance	19 894	-	19 894	27 963	-	27 963
** TOTAL **	578 707	-	578 707	507 794	-	507 794
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
** TOTAL GENERAL en € **	5 551 494	1 552 873	3 998 621	5 461 442	2 096 169	3 365 273



Reconnue d'utilité publique

BILAN PASSIF
DomoCreuse Téléassistance - Guéret
Comptes annuels 2023

PASSIF	2022	2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	1 776 839	1 776 838
Excédent ou déficit de l'exercice	-	0
SITUATION NETTE SOUS-TOTAL	1 776 838	1 776 838
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	457 754	357 754
Provisions règlementées	-	-
** TOTAL **	2 234 592	2 134 592
Comptes de liaison	-	-
** TOTAL **	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
** TOTAL **	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
** TOTAL **	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 524	25 401
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	135 305	140 482
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	54 404	8 563
Autres dettes	164 556	-
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	1 374 240	1 056 235
** TOTAL **	1 764 029	1 230 681
Ecart de conversion Passif (V)		
** TOTAL GENERAL en € **	3 998 621	3 365 273



Reconnue d'utilité publique

COMPTE DE RESULTAT

DomoCreuse Téléassistance - Guéret

Comptes annuels 2023

En euros

COMPTE DE RESULTAT	2022	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	-
Ventes de biens	-	-
Ventes de prestations de service	1 077 162	1 170 561
Dont parrainages	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	232 228	513 006
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	-	-
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 482	14 954
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits	-	-
Contributions financières reçues	-	-
Versement des fondateurs	-	-
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	-	-
Autres produits	12 088	94 929
Total I	1 328 960	1 793 450
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	10 478	9 398
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	600 935	655 059
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	19 492	27 355
Salaires et traitements	433 758	472 664
Charges sociales	113 516	140 162
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	255 276	297 561
Dotations aux provisions	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	45 506	45 515
Total II	1 478 960	1 647 715
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 150 000	145 735



Reconnue d'utilité publique

COMPTE DE RESULTAT

DomoCreuse Téléassistance - Guéret

Comptes annuels 2023

En euros

COMPTE DE RESULTAT	2022	2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	245 735
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	-	245 735
2. RESULTAT FINANCIER (III -IV)	-	245 735
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 150 000	- 100 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	150 000	100 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	150 000	100 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	150 000	100 000
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	1 478 960	1 893 450
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 478 960	1 893 450
EXCEDENT OU DEFICIT	-	0

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FONDATION PARTAGE ET VIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Fondation PARTAGE ET VIE

Fondation reconnue d'utilité publique

RCS : RCS Nanterre B 784 824 153

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation PARTAGE ET VIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation PARTAGE ET VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 24 avril 2024

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé



COMPTES SOCIAUX

2023



BILAN

ACTIF

En K€

ACTIF	NOTE	Valeur brute 2023	Amortissements / Dépréciations	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	1.1	11 399	9 301	2 099	2 456
Frais d'établissement		21	20	1	2
Frais de recherche et de développement		103	-	103	88
Donations temporaires d'usufruit		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		14 753	12 202	2 551	3 659
Immobilisations en cours		499	-	499	133
Avances et acomptes		63	-	63	590
Immobilisations corporelles	1.1	152 022	103 449	48 573	45 258
Terrains		832	177	655	643
Constructions		10 910	6 862	4 049	4 246
Installations techniques et matériel		139 693	96 411	43 282	39 735
Immobilisations corporelles en cours		274	-	274	386
Avances et acomptes		314	-	314	248
Immobilisations financières	1.1	68 686	516	68 170	20 331
** TOTAL **		232 108	113 266	118 842	68 045
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		650	-	650	631
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1.2	35 473	6 261	29 211	25 840
Créances reçues par legs ou donations		-	-	-	-
Autres	1.3	12 002	-	12 002	10 597
Valeurs mobilières de placement	1.4	3 024	5	3 019	3 019
Instruments de trésorerie		-	-	-	-
Disponibilités	1.5	56 776	-	56 776	115 359
Charges constatées d'avance	1.6	2 171	-	2 171	2 379
** TOTAL **		110 096	6 266	103 829	157 825
** TOTAL en K€ **		342 203	119 532	222 671	225 870

BILAN

PASSIF

En K€

PASSIF	NOTE	2023	2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	2.1		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		19 105	19 104
Fonds propres complémentaires		40 639	40 602
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves pour projet de l'entité		75 933	74 058
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		43 209	41 334
Autres		-	-
Report à nouveau		60 384	55 849
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		7 555	9 340
Excédent ou déficit de l'exercice		8 242	2 658
<i>Dont résultats des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		110	781
SITUATION NETTE SOUS-TOTAL		67 051	75 256
Fonds propres consommables		-	-
Subventions d'investissement		12 219	11 509
Provisions règlementées		4 099	3 872
** TOTAL **		83 368	90 637
FONDS REPORTES ET DEDIES	2.2		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		113	86
Fonds dédiés		16 510	13 879
** TOTAL **		16 623	13 965
PROVISIONS	2.3		
Provisions pour risques		5 065	2 280
Provisions pour charges		2 035	1 704
** TOTAL **		7 100	3 984
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.4	4 609	6 697
Emprunts et dettes financières diverses	2.4	10 559	10 529
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2.5	30 774	27 714
Dettes des legs ou donations		-	-
Dettes fiscales et sociales	2.6	52 791	53 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.5	1 030	1 467
Autres dettes	2.7	11 556	12 469
Instruments de trésorerie		-	-
Produits constatés d'avance	2.8	4 262	5 291
** TOTAL **		115 580	117 284
Ecarts de conversion Passif (V)		-	-
** TOTAL en K€ **		222 671	225 870

COMPTE DE RESULTAT

En KC

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		-	-
Ventes de biens		262	199
Ventes de prestations de service		11 166	11 390
<i>dont activité médico-sociale</i>		5 669	5 719
Concours publics et subventions d'exploitation	3.1	450 788	424 172
<i>dont activité médico-sociale</i>		398 714	374 332
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-
Ressources liées à la générosité du public		-	-
Dons manuels		-	-
Mécénats		-	-
Legs, donations et assurances-vie		-	-
Contributions financières		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3.2	10 965	11 252
Utilisations des fonds dédiés	3.3	4 216	2 886
Autres produits		1 254	1 942
Total I		478 651	451 840
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		3 122	2 940
Variation de stock		18	26
Autres achats et charges externes	3.4	152 608	139 237
Aides financières		220	613
Impôts, taxes et versements assimilés		24 407	23 079
Salaires et traitements	3.5	200 252	194 437
Charges sociales		79 920	74 377
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations	3.6	11 758	11 348
Dotations aux provisions et autres dépréciations	3.6	5 765	1 583
Reports en fonds dédiés	3.7	6 918	5 594
Autres charges		3 401	2 690
Total II		488 353	455 871
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		- 9 702	- 4 031

COMPTE DE RESULTAT

En KC

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2023	2022
PRODUITS FINANCIERS			
De participation		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		189	18
Autres intérêts et produits assimilés		600	168
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		1	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total III		790	186
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		762	2
Intérêts et charges assimilées		128	145
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total IV		890	147
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3.8	- 100	39
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		- 9 803	- 3 992
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		8	381
Sur opérations en capital		2 191	1 399
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		476	122
Total V		2 675	1 902
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		127	171
Sur opérations en capital		599	100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		385	307
Total VI		1 111	577
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3.9	1 564	1 325
Impôts sur les bénéfices		3	9
Total des produits		482 116	453 928
Total des charges		490 358	456 587
EXCEDENT OU DEFICIT		- 8 242	- 2 658



A. Présentation

Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001, la Fondation Partage & Vie est aujourd'hui un opérateur important du secteur privé non lucratif.

Elle a pour objet la prise en charge de la dépendance sous toutes ses formes, se déployant de l'étude jusqu'à la mise en œuvre de moyens d'intervention ; conciliant la meilleure qualité de service et le moindre coût pour les bénéficiaires et pour l'économie nationale. Le domaine principal d'intervention est la conception et la gestion de la prise en charge de la personne dont la perte d'autonomie, à domicile ou en établissement, est liée à l'âge, la maladie ou à un handicap physique, sensoriel ou mental.

L'objet de la Fondation est étendu à la recherche et à toutes opérations directement ou indirectement liées à la prise en charge de l'exclusion sous toutes ses formes.

B. Faits significatifs de l'exercice 2023

L'activité de Partage & Vie a été exercée, sur le plan de la gouvernance, conformément à ses statuts (tels qu'approuvés par un décret ministériel daté du 19 février 2020) et en cohérence avec le projet stratégique « À nous le soin ! », adopté par le Conseil d'administration le 27 février 2020, pour la période 2020-2025.

Evolution du périmètre

Le périmètre des établissements de Partage & Vie est stable en 2023. Néanmoins, deux modifications du périmètre ont été réalisées sur l'exercice.

L'institut de Formation d'Aveize a été réparti en deux établissements distincts, l'institut de formation d'aides-soignants qui est maintenu sur Aveize d'une part, l'institut de formation continue qui est implanté à Lyon d'autre part. Les deux activités du SSIAD et du SAAD de Paris (Atmosphère) ont été regroupées et transformées en SPASAD.

Gouvernance

L'année 2023 a vu le renouvellement partiel du Conseil, conformément aux statuts de Partage et Vie :

- 5 nouveaux administrateurs sont arrivés au CA du 16/02/2023 : deux salariés (H. Martinez, C. Buys) et trois personnalités qualifiées (E. Laloux, F. Fromageau, J.-P. Siret).
- A la suite du départ de D. Mallet, un nouveau trésorier a été nommé lors du CA du 20/04/2023 (Général P. Aubert) et le représentant de la Poste a été renouvelé en juin 2023 (Arrivée de C. Crickx).
- Un 4ème membre est entré au Bureau lors du CA du 26/09/23 (F. Fromageau).
- Un comité financier a été créé et la première occurrence aura lieu en 2024.

Le Conseil d'administration a donné un avis favorable à la nomination de Delphine Langlet en tant que Directrice générale de la Fondation Partage et Vie lors de la séance du 22 juin 2023.

Changement de méthode

Pas de changement de méthode sur l'exercice 2023.

Sinistre de l'EHPAD de Roanne

Le 25 juillet 2022, un incendie s'était déclaré sur l'EHPAD à Roanne (Loire). A partir d'octobre 2023, l'EHPAD disposait, à nouveau, de sa pleine capacité d'accueil.

Changement du déclaratif de la participation à l'effort de construction (PEEC).

Depuis l'origine, la cotisation « PEEC » de la fondation était déclarée et versée à l'organisme collecteur sous forme de subvention. A partir de 2023, Partage et Vie a opté pour un versement sous forme de prêt avec remboursement à échéance de 20 années.

Acquisition des congés payés pendant un arrêt maladie.

A la suite des arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023, les salariés, en arrêt maladie ou accident (professionnel ou non) et accident de trajet, continuent d'acquérir des congés payés, sans limite, pendant ces périodes d'absence. L'amendement déposé par le gouvernement, pour modifier le Code du travail sur les congés payés en cas de maladie du salarié afin de le mettre en conformité avec le droit européen, a été adopté, sans modification, en 1ère lecture par l'Assemblée nationale (AN) le 18 mars 2024. En conséquence de ces décisions, la Fondation Partage et Vie a décidé de provisionner en 2023 un montant global de 3,1 M€.

C. Faits postérieurs à l'exercice

Deux EHPAD habilités à l'aide sociale intègrent le périmètre de Partage et Vie à compter du 01 janvier 2024, dont un est situé à Verquin (Pas-de-Calais) et le second à Meylan (Isère).

Un contrôle URSSAF a été notifié à Partage et Vie en février 2024. Il portera sur l'ensemble du périmètre de la Fondation et pour la période 2021-2023.

D. Cadre réglementaire

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux principes et règles comptables issus des différents règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) suivants :

- Le règlement comptable ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par le Règlement ANC n° 2020-09 du 4 décembre 2020 ;
- Le règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le Règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 ;
- Le règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'est substitué au 1er janvier 2020, à l'avis CNC n°2007-05 du 04 mai 2007 ;
- Pour les établissements sanitaires, il est fait également application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2006 et du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

E. Changements comptables

Il n'y a pas de changement sur l'exercice 2023.

F. Règles et méthodes comptables

F.1 Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

F.2 Principes comptables portant sur certaines opérations

F.2.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

A/ Les biens immobiliers

La Fondation applique le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016 (publié au Journal Officiel le 28 décembre 2016) modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable concernant la définition, la comptabilisation l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La Fondation applique le principe de comptabilisation par « composant », pour les

structures dont elle est propriétaire (Jouarre, Le-Poët-Laval), principe selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants	Durée d'amortissement	%
Structure / gros œuvre	40 ans	65 %
Façade et étanchéité	15 ans	7 %
Ascenseurs	20 ans	4 %
Chauffage	20 ans	4 %
Installat° techniques et générales	15 ans	13 %
Agencements généraux divers	15 ans	7 %

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probable.

B/ Les autres immobilisations corporelles

Celles-ci sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
Agencements - Installations	Entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	Entre 5 et 8 ans
Mobilier	Entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	Entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	Entre 3 et 6 ans

F.2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

F.2.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation de créances clients sont appréciées au cas par cas compte tenu de l'analyse du risque de non-recouvrement évalué à la date d'arrêté des

comptes compte tenu de l'antériorité de celles-ci, des encaissements réalisés après la clôture, de l'avancement de la procédure et de la solvabilité de notre débiteur.

F.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les opérations de cession sont enregistrées selon la méthode dite « premier entré - premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

F.2.5 Fonds propres statutaires

Le montant inscrit à cette rubrique correspond à la dotation financière additionnée de la dotation immobilière. Cette dotation immobilière représente le résultat de la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution et dont la Fondation est encore propriétaire, nette des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

F.2.6 Subventions d'investissement

Elles sont affectées dans les établissements à des investissements corporels, et elles sont reprises en produit exceptionnel au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations qu'elles financent.

F.2.7 Provisions pour risques et charges

Celles-ci ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

F.2.8 Fonds dédiés

Lorsque des dons sont affectés par les donateurs à des projets déterminés, la partie des ressources non engagée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des Fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

F.2.9 Legs et donations inscrits au compte de résultat

Conformément aux statuts de Partage & Vie, un legs ou une donation doit être accepté par délibération du Conseil d'Administration.

F.2.10 Mécénat

Ressources : ont été enregistrées en produits les ressources encaissées au cours de l'exercice ou appuyées par une convention ferme de versement signée au cours de l'exercice.

Charges : sont comptabilisées en charges les dépenses dès la décision du Conseil d'Administration.

F.2.11 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Après analyse, les contributions volontaires et gratuites sont estimées comme non significatives au regard des enjeux financiers globaux de la Fondation et n'impactent pas la compréhension globale du modèle économique et des activités de la Fondation.

F.2.12 Traitement comptable des Fondations sous égide

Les statuts de la Fondation lui confèrent la capacité de Fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

L'impact des Fondations abritées, tant sur les postes du bilan, que sur les postes du compte de résultat, est présenté dans le point 4.

F.2.13 Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés selon leur nature juridique et conformément aux référentiels comptables et aux textes réglementaires applicables à la Fondation (cf. ci-dessus 3. Cadre Réglementaire).



1 Compléments d'informations sur le bilan – actif

1.1 Immobilisations

Valeurs brutes (en K€)	Valeur brute 31/12/2022	Mouvements poste à poste	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	14 366	17	487	3 470	11 399
Terrains	899	-15	32	85	832
Constructions et agencements	10 841	162	46	140	10 910
Installat° techniques et matériel	140 648	2 155	12 442	15 552	139 693
Immobilisations en cours	386	-1 749	1 638	2	274
Avances et acomptes	248	-570	646	10	314
Immobilisations corporelles	153 022	-17	14 805	15 788	152 022
Immobilisations financières	20 331	-	48 728	373	68 686
Total	187 719	-	64 020	19 631	232 108

Amortissements (en K€)	Cumul 31/12/2022	Mouvements poste à poste	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	11 910	-	1 182	3 792	9 301
Terrains	255	-1	8	85	177
Constructions et agencements	6 595	-	453	187	6 862
Installat° techniques et matériel	100 913	1	10 416	14 919	96 411
Immobilisations corporelles	107 763	-	10 876	15 191	103 449
Immobilisations financières	-	-	516	-	516
Total	119 674	-	12 574	18 982	113 266

Les investissements 2023 sont cohérents avec ceux prévus au budget 2023.

1.1.1 Immobilisations incorporelles

Des logiciels, licences et anciens matériels du Data Center ont été mis au rebut notamment sur le siège pour un total de 2.666 K€.

1.1.2 Immobilisations corporelles

Le siège a investi 1.388 K€ dans le renouvellement de matériels du data center (serveurs, réseau, sauvegarde et stockage). Au niveau des établissements et services, l'investissement moyen est de 100 K€ par structure.

Les sorties d'actifs correspondent principalement à la mise aux rebuts d'immobilisations.

1.1.3 Immobilisations financières

Le siège a placé un total de 47 M€ dont 12 M€ dans des SCPI (Sociétés civiles de placement immobilier), 14 M€ dans des FCP (Fonds Commun de Placement) et 21 M€ dans des contrats de capitalisation.

L'Effort à la construction, anciennement versé sous forme de subvention, a été déclaré sous forme de prêt et participe à l'augmentation des immobilisations financières à hauteur de 832 K€. Ce prêt sera remboursé avec une échéance de 20 ans.

1.2 Créances usagers et comptes rattachés

Eléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	31/12/2023	Variations en K€	Variations en %
Valeur brute	32 044	-	35 473	3 429	11%
Dépréciation	-6 203	-	-6 261	-58	1%
Total	25 840	-	29 211	3 371	13%

Eléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2023
Tiers douteux	5 038	-	1 871	1 813	5 096
Art. 58 Avezise	1 165	-	-	-	1 165
Total	6 203	-	1 871	1 813	6 261

L'augmentation des créances de +3.429 K€ s'explique notamment par la notification en fin d'année de produits complémentaires sur les dotations soins versées par l'Assurance Maladie (variation de +2.457 K€ sur les créances ARS).

Le délai de règlement des résidents payants est passé de 28 jours à fin 2022 à 21 jours à fin 2023. Les dépréciations des créances restent stables entre 2022 et 2023 sur l'ensemble du périmètre.

1.3 Autres

Eléments (en K€)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en K€	Variations en %
Etat	1 297	1 744	-448	-26%
Fournisseurs	1 550	1 481	70	5%
Organismes sociaux	68	155	-87	-56%
Personnels	5 068	3 448	1 620	47%
Subventions à recevoir	811	696	115	17%
Divers	3 207	3 073	134	4%
Total	12 002	10 597	1 405	13%

Les autres débiteurs regroupent principalement les remboursements attendus pour les formations (Etat), les créances fournisseurs, les IJSS et IJ Prévoyance à recevoir (Personnel) et des remboursements d'assurance attendues sur notre sinistre de Roanne. L'augmentation de 1,6M€ des créances Personnels s'explique par un retard dans le remboursement de nos IJ.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Dans le cadre de sa politique de placements financiers, Partage et Vie a placé, en décembre 2022, 3 M€ dans la SICAV « La Française Rendement global 2028 ». Cette SICAV de type « obligations et autres titres de créances internationaux » est gérée par La Française Asset Management, société du Groupe La Française.

1.5 Disponibilités

La trésorerie (nette des emprunts et dettes à moins d'un an) se positionne à 55.210 K€ au 31 décembre 2023, en baisse de 57.104 K€. Cette baisse s'explique par le placement de 47 M€ en immobilisation financières (cf 1.1.3) et par le sous financement de l'augmentation de nos charges liée à l'inflation, de l'augmentation du SMIC...

1.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des charges relatives aux « autres achats et services extérieurs ».

2 Compléments d'informations sur le bilan - passif

2.1 Fonds propres, réserves et autres fonds

Éléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Affectation de résultat	Augmentation	Reprise	31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	59 706	-	2	37	-	59 744
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserves	74 058	-	-	3 317	- 1 442	75 933
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	41 334	-	-	3 317	- 1 442	43 209
Report à nouveau	- 55 849	-	- 2 660	- 123	- 1 752	- 60 384
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	9 396	-	781	- 123	- 2 500	7 555
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 658	-	2 658	-	-	- 8 242
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	3 095	-	- 3 095	-	-	624
Situation nette	75 256	-	-	3 231	- 3 195	67 051
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	11 509	-	-	2 308	- 1 598	12 219
Provisions règlementées	3 872	-	-	380	- 153	4 099
Total	90 637	-	-	5 919	- 4 946	83 368

L'affectation du résultat déficitaire de -2.658 K€ de 2022 se répartit, conformément à la délibération retenue par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 avril 2023, entre un excédent de 781 K€ d'une part et un déficit de -3.439 K€ d'autre part.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués à fin 2023 du fond de dotation pour 19,1 M€ et de 40,6 M€ d'autres fonds sans droit de reprise. L'augmentation annuelle des apports de 37 K€ est consécutive aux conditions précisées dans la convention de réservation passée entre Partage & Vie et la Mutuelle Générale en 2005 lors de la reprise de l'EHPAD de Jouarre. Les effets de cette convention se termineront en 2035.

Le montant global des réserves est de 75,9 M€ dont 43,2 M€ de réserves sous contrôle. Le report à nouveau de -60,3 M€ se répartit entre un total de report-à-nouveau non contrôlé de -67,9 M€ et d'un report-à-nouveau contrôlé de 7,6 M€. La notion de réserves sous contrôle est consécutive à l'obtention majoritaire de financements publics (Conseils départementaux, ARS) pour les établissements médico sociaux. Elles sont restituables.

Éléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Augmentation	Reprise	Montant global hors résultat N	Résultat 2023	31/12/2023
Dt Fd de dotation	19 105	-	-	-	19 105	-	19 105
Dt Situation nette non contrôlée	4 640	-	37	748	5 424	- 8 352	- 2 928
Dt Situation nette sous contrôle	51 511	-	-	- 748	50 763	110	50 873
Situation nette	75 256	-	37	-	75 293	- 8 242	67 051

La situation nette des fonds propres non contrôlés de Partage et Vie se dégrade de 4.911 K€.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat comptable	- 8 242	- 2 658
Reprise du résultat antérieur	- 70	- 6
Excédent ou déficit effectif global	- 8 312	- 2 664
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 8 353	- 3 440
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	40	775
Situation nette	- 8 312	- 2 664

2.2 Fonds dédiés

Eléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Report des ressources non utilisées	Transferts à réaliser sur les nouvelles ressources affectées et reclassements	31/12/2023
Dons et legs	86	-	59	(32)	113
Concours publics	12 674	-	6 449	(3 898)	15 225
Subventions et autres	1 205	-	409	(329)	1 285
Total	13 965	-	6 918	(4 260)	16 623

Le poste « concours publics » est spécifique aux établissements médico-sociaux. L'augmentation de 6.449 K€ correspond à la part de crédits non pérennes obtenus sur l'exercice et venant compenser des charges futures. A fin 2023, 8,3 M€ sont affectés à des fonds dédiés à l'investissement et 6,9 M€ sont affectés à des fonds dédiés d'exploitation.

Le poste « subventions et autres » est notamment utilisé pour les fonds dédiés des fondations sous égide, pour des subventions obtenues par des établissements sanitaires et celles obtenues par des établissements médico-sociaux dans le cadre des plans d'aides à l'investissements du quotidien.

2.3 Provisions pour risques et charges et autres

Eléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Augmentations	Reprises	31/12/2023
Prud'hommes	1 608	-	378	772	1 214
Fournisseurs	20	-	-	-	20
Autres risques	652	-	3 180	1	3 831
Gros entretiens	732	-	57	6	783
Divers	972	-	280	-	1 252
Total	3 984	-	3 895	779	7 100

Le poste « prud'hommes » est en diminution à la suite de la résolution d'anciens litiges.

Le poste « autres risques » augmente de 3.180 K€ consécutivement à la décision de Partage et Vie de provisionner en 2023 des indemnités de congés payés sur maladie des salariés.

Le poste « divers » est augmenté de 280 K€. En continuité des exercices précédents, cette provision est dotée pour faire face au coût de sortie du bâtiment actuel du site d'Ecaillon dans le cadre de négociations avec le bailleur SIA. Un déménagement sur un nouveau site à Auberchicourt est engagé.

2.4 Emprunts et dettes

Eléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2023	Moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	4 099	877	1 759	1 463
Concours bancaires autorisés	495	495	-	-
Intérêts courus à payer	14	14	-	-
Emp. & dettes auprès des Ets de crédit	4 609	1 387	1 759	1 463
Prêts octroyés par des CRAM	-	-	-	-
Prêts octroyés par des Conseils généraux	-	-	-	-
Prêts octroyés par des caisses de retraites	708	156	323	229
Emp. & dettes conditions particulières	708	156	323	229
Intérêts courus non échus	24	24	-	-
Dépôts de garantie versés par les résidents	9 827	-	-	9 827
Emp. & dettes financières diverses	9 851	24	-	9 827
Total	15 167	1 566	2 083	11 519

Les emprunts bancaires concernent majoritairement des biens mobiliers.

Le désendettement se poursuit sur 2023 (1.080 K€) et 8 emprunts équipement/mobilier ont fini d'être remboursés en 2023.

2.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs (En K€)	Factures reçues	Factures échues*	Factures non échues	Factures non parvenues	Total au 31/12/2023
Biens & Services	25 873	4 389	21 484	4 900	30 774
Immobilisations	1 030	1	1 030	-	1 030
Total	26 904	4 390	22 513	4 900	31 804

* au-delà de 60 jours, date de facture

Le total des dettes fournisseurs augmente entre 2022 et 2023 de 2.624 K€, soit 9%, et le montant des factures échues augmente quant à lui de 1.331 K€. Cette augmentation générale est notamment liée à la hausse de l'inflation sur 2023 de 4,9%. Sur le global des dettes échues, un montant de 430 K€ concerne des redevances de loyer de l'EHPAD de Roanne lié à l'incendie de 2022, et 573 K€ concerne un loyer en litige avec un bailleur.

2.6 Dettes fiscales et sociales

Éléments (En K€)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en K€	Variations en %
Formation continue	1 670	1 563	106	7%
Taxe sur les salaires	1 765	1 658	107	6%
Autres taxes	2 281	1 825	456	25%
Dettes fiscales	5 715	5 046	669	13%
Congés / RTT / CET	24 435	23 721	715	3%
Sécurité sociale / retraite	13 476	12 987	488	4%
Prévoyance / mutuelle	3 076	2 833	243	9%
Comités d'établissements	568	479	89	19%
Autres charges sociales	5 521	8 051	-2 530	-31%
Dettes sociales	47 076	48 071	-995	-2%
Total	52 791	53 117	-327	-1%

La prise en compte à fin décembre 2022 de charges à payer au titre d'un reliquat de PAD de 2022 pour 1,6 M€ ainsi que l'impact de 1,9 M€ relatif à l'augmentation de la valeur du point FEHAP de 3% expliquent notamment la variation de -2,5 M€ du poste « autres charges sociales ». Ces dettes ont été globalement régularisées sur le 1er trimestre 2023.

2.7 Autres dettes

Ce poste regroupe principalement les avances obtenues de nos financeurs, de nos mutuelles, de nos résidents et patients. Dans le cadre des bénéficiaires du régime de l'aide sociale, Partage et Vie est assimilé à un tiers collecteur. Le total de ces dettes est en diminution sur l'exercice.

2.8 Produits constatés d'avance

Le stock des produits constatés d'avance (PCA) du siège de 2.350 K€ se répartit notamment entre 318 K€ affecté au « surcoût » induit par les projets SIRH et SIFI, 46 K€ affectés au projet ESMS numérique, 346 K€ affectés au financement des CTEES (conseillers en transition énergétique et écologique en santé), et 1.636 K€ alloués au fonds des travaux de l'EHPAD de Dinard.

Les PCA des établissements de téléassistance sont affectés au « surcoût » induit par les sorties d'actifs en cas de non-renouvellement des délégations de services publics. La variation de l'exercice s'explique principalement par une reprise de 445 K€ de ces PCA.

3 Compléments d'informations sur le compte de résultat

3.1 Concours publics et subventions

Natures (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Dotations et produits de la tarification	446 268	421 520	24 748	6%
Subventions d'exploitation	4 520	2 652	1 868	70%
Total	450 788	424 172	26 616	6%

L'augmentation des dotations et produits de la tarification s'explique par :

- Un effet croissance externe (2,1 M€) ;
- Une augmentation des prix de journée hébergement (9,7 M€) ;
- Une évolution du forfait soin EHPAD entre 2,14% et 2,62% selon l'option tarifaire (3 M€) ;
- Une revalorisation des dotations soins à la suite du passage du tarif partiel au tarif global (15 établissements pour 3,6 M€)
- Une évolution des taux d'actualisation sur le soin et la dépendance (3,9 M€).

L'augmentation des dotations et produits de la tarification des établissements pour personnes handicapées tient compte d'un financement exceptionnel (MAS Paris 13 et FAM Lusigny, 1,6 M€)

Pour le sanitaire, l'augmentation s'explique par des financements complémentaires notamment pour le CMA d'Aveize et La Valériane (1,8 M€).

3.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

L'analyse des « reprises sur provisions », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Reprises sur dépréciations	1 813	1 133	680	60%
Reprises sur provisions	779	1 029	-250	-24%
Reprises sur transfert de charges	8 374	9 090	-716	-8%
Total	10 965	11 252	-287	-3%

Les reprises sur provisions clients de 1.813 K€ sont pour partie compensées par la constatation de pertes irrécouvrables à hauteur de 925 K€.

Les reprises sur provisions concernent principalement des résolutions de contentieux personnels finalisées sur 2023.

Pour le poste « transfert de charges », la variation s'explique globalement par la baisse des remboursements de formations d'un montant de 565 K€.

3.3 Utilisations des fonds dédiés

Conformément aux engagements pris à l'égard des financeurs, l'utilisation des fonds dédiés atténue l'impact des charges de l'exercice. Pour la fondation, il s'agit principalement de ressources obtenues par les tiers financeurs que sont les Agences Régionales de Santé. Ainsi l'utilisation des fonds dédiés affectés à de l'investissement vient atténuer l'impact des charges d'amortissements des biens concernés et l'utilisation des fonds dédiés affectés à l'exploitation concerne principalement des reprises de CNR affectés à des charges de formations ou à des surcoûts de personnels.

3.4 Autres achats et charges externes

Natures (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Services extérieurs	59 764	57 251	2 513	4%
Autres services extérieurs	64 610	59 217	5 392	9%
Rabais, remises et ristournes	-191	-618	427	-69%
Achats non stockés de matières et fournitures	26 500	21 687	4 813	22%
Formations hors cotisations	1 925	1 699	226	13%
TOTAL	152 608	139 237	13 371	10%

L'année 2023 a été marquée par une forte inflation qui s'est notamment répercutée sur les charges d'énergies (+2.237 K€ d'électricité et +1.589 K€ de chauffage), les charges de loyer (+2.140 K€), ainsi que les prestations d'alimentation (+2.529 K€).

3.5 Salaires et traitements

Nature (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Rémunération Personnel	201 158	189 167	11 991	6%
Provisions pour charges de personnel (CP-RTT...)	-906	5 270	-6 176	NS
Total	200 252	194 437	5 815	3%

L'augmentation de la rémunération du personnel s'explique principalement par un effet année pleine de la hausse de 3% du point FEHAP (+3 M€), par l'augmentation du SMIC (+2,3 M€), et par un effet volume (+1,7 M€).

En 2022, le poste provisions pour charges de personnel contenait notamment le rattrapage de l'augmentation du point FEHAP pour 2,8 M€ ainsi que la part de reliquat PAD non versé en 2022 pour 2,1 M€. Cette reprise des provisions compense pour partie la hausse du poste « Rémunération Personnel ».

3.6 Dotations aux amortissements et dépréciations, dotations aux provisions

Natures (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Dotations aux amortissements	11 758	11 348	410	4%
Dotations aux provisions	3 895	543	3 351	617%
Dotations aux dépréciations	1 871	1 040	831	80%
Total	17 523	12 932	4 592	36%

La forte augmentation du poste dotation aux provisions prend en compte une charge de 3,1 M€ au titre des congés payés acquis par les salariés toujours présents et pour les périodes d'arrêts maladies entre 2021 et 2023.

L'évolution significative du poste des dotations aux dépréciations concerne principalement quatre établissements dont deux EHPAD de Guadeloupe (variation annuelle de plus de 525 K€). Cette dépréciation est notamment consécutive à des rejets de dossiers de demande de prise en charge des frais de séjour par l'aide sociale et par une augmentation des demandes d'aide sociale.

3.7 Reports en fonds dédiés

Il s'agit de la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pu être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Ces ressources sont comptabilisées au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « report en fonds dédiés ».

3.8 Commentaires sur le résultat financier

Le total de 790 K€ de produits financiers se répartit entre :

- Des produits d'intérêts financiers pour 597 K€ issus de placements en Comptes sur livrets (CSL), Comptes à terme (CAT) et rémunération de compte courant ;
- Des produits financiers de participations pour 188 K€.

Le total de 890 K€ des charges financières prend notamment en compte la dotation pour dépréciation des titres de participation pour 516 K€.

3.9 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le total des produits exceptionnels de 2.675 K€ prend notamment en compte une quote-part de subventions d'investissement affectée au résultat de 1.595 K€ ainsi qu'un produit de cession d'actif de 571 K€ au titre de l'activité SIRMAD. L'impact de cette cession est atténué par la charge liée à cette sortie d'actif de 565 K€.



4 Fondations abritées

Bilan et compte de résultat

4.1 Bilan

ACTIF			PASSIF		
Postes en K€	2023	2022	Postes en K€	2023	2022
Disponibilités	180	163	Fonds dédiés	182	165
Immobilisations	2	3	Subventions d'investissements	-	-
Produits à recevoir	-	-	Charges à payer	-	-
Avances et Acomptes Fournisseurs	-	-			
Total	182	165	Total	182	165

A fin 2023, la Fondation Partage et Vie abrite deux fondations sous égide (« Innovation et Handicap » et « Vivre longtemps »). Les faits marquants sont les suivants :

- Une remontée en fonds dédiés à hauteur de 21 K€ rattachée à la FSE Vivre Longtemps. Un nouveau soutien financier de 100 K€ a été versé en 2023 à l'Institut Professeur Baulieu pour ses activités de recherche sur le vieillissement.
- Une reprise des fonds dédiés de 4 K€ a été opérée pour la FSE Innovation & Handicap afin de poursuivre le développement de son outil Mobijob en 2023.

4.2 Compte de résultat

CHARGES			PRODUITS		
Postes en K€	2023	2022	Postes en K€	2023	2022
Financements de projets	100	500	Versements affectés	124	151
Frais de gestion	4	5	Reprise de Q/P de subventions	-	-
Autres frais	3	86	Autres produits	-	9
Dotations aux amortissements	1	1	Report ressources exercices antérieurs	4	432
Engagements à réaliser	21	-			
Total	128	592	Total	128	592

Conformément aux conventions passées avec les Fondateurs, la Fondation a prélevé 4 K€ au titre des frais de gestion en 2023.

5 Autres informations

5.1 Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous s'entendent en personnes physiques.

Catégories	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Non cadres	5 852	5 919	5 934	0,3%
Cadres	553	580	600	3,3%
Hommes	787	822	850	3,3%
Femmes	5 618	5 677	5 684	0,1%
Contrats à durée indéterminées	5 210	5 371	5 412	0,8%
Contrats à durée Déterminées	1 195	1 128	1 122	-0,5%
Etablissements et services	6 232	6 321	6 340	0,3%
Siège	173	178	194	8,2%
Total	6 405	6 499	6 534	0,5%

Effectifs du siège :

Effectifs	2021	2022	2023
Services centraux	146	155	175
CAR	27	23	19
Total	173	178	194

5.2 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration de Partage et Vie.

Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce et des articles L 313-25 et R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, le commissaire aux comptes présente les conventions passées directement ou par personne interposée, entre Partage et Vie :

- Et les administrateurs et les personnes morales ayant des administrateurs communs,
- Et, les cadres dirigeants et directeurs d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ont fait l'objet d'une information au Commissaire aux comptes lequel établi son rapport spécial.

5.3 Contributions des bénévoles

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2023.

Il s'agit principalement du temps consacré par les membres du conseil d'administration, les membres des comités de gestion des Fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

5.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 se montent à 118 896 € TTC, conformément à leur lettre de mission du 09 février 2024.

5.5 Engagements hors-bilan

5.5.1 Engagements reçus

Eléments (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts garantis	787	830
Total	787	830

Il s'agit d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier de France pour l'EHPAD de Jouarre et garanti par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

5.5.2 Engagements donnés

Eléments (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Engagement au titre des indemnités de fin de carrière	10 590	10 443
Réservations de lits et places	13 166	13 273
Total	23 757	23 716

En décembre 2020, l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), qui est en charge de l'interprétation des textes IFRS, a été saisi sur la manière dont devait être calculé l'étalement des droits, en référence aux paragraphes 70-74 de la norme IAS 19 consacrée au traitement des engagements sociaux. L'interprétation de l'IFRIC, validée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en mai 2021, amène à une nouvelle méthode de calcul ayant un impact à la baisse sur la valeur de nos engagements d'indemnité de fin de carrière (IFC). Il est rappelé que les engagements au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées sur la base des principaux paramètres techniques :

- Taux d'actualisation : 3,14%. Ce taux tient compte des dernières tables de mortalité INSEE arrêtées à date ;
- Taux d'augmentation des salaires : 3% ;
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019 ;
- Age de départ à la retraite : 64 ans ;
- Taux de charges sociales : 50%.

Le montant de l'engagement actualisé par Optimind s'établit à 10,6 millions d'euros.

Les réservations de lits et places sont consécutives à des subventions reçues et les emprunts accordés à taux préférentiel à la Fondation. Ces financements ont pour contrepartie des droits de placements prioritaires donnés à des tiers pour des lits dans les établissements de la Fondation. Il est indiqué que la nouvelle politique de l'Agirc-Arrco arrête à compter de 2022, le dispositif de droit réservataire pour le financement de l'habitat des seniors et des personnes âgées sur les territoires.

Fondation Partage et Vie - Comptes administratifs 2023
DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT - DOCUMENT INTERNE

Domo Creuse Téléassistance

GUERET

1. Détermination et affectation des résultats:

	n°Compte	Compte	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent	-
		Déficit (sans signe "-")	0,00

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	-	0,00
---	--------------------------	---	------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11000	Report à nouveau excédentaire	
	11900	Report à nouveau déficitaire (sans signe -)	

Affectation du résultat administratif (suite)

Affectation en réserves	106882	Excédents et réserves affectés à l'investissement	
	106885	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	106856 ⁽⁶⁾	Réserves de compensation des déficits	
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A).			-
Affectation complète (zone de contrôle)			VRAI

DOMO CREUSE ASSISTANCE
 Fondation Partage et Vie
 Place du Marché - 11, Rue des Sabots
 23000 GUERET
 05 55 81 24 20

Fondation Partage et Vie - Comptes administratifs 2023
DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT - DOCUMENT INTERNE

Domo Creuse Téléassistance

GUERET

1. Détermination et affectation des résultats:

	n°Compte	Compte	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent	-
		Déficit (sans signe "-")	0,00

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	-	0,00
---	--------------------------	---	------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11000	Report à nouveau excédentaire	
	11900	Report à nouveau déficitaire (sans signe -)	

Affectation du résultat administratif (suite)

Affectation en réserves	106882	Excédents et réserves affectés à l'investissement	
	106885	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	106856 ⁽⁵⁾	Réserves de compensation des déficits	
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A).			-
Affectation complète (zone de contrôle)			VRAI

DOMO CREUSE ASSISTANCE
 Fondation Partage et Vie
 Place du Marché - 11, Rue des Sabots
 23000 GUERET
 05 55 81 24 20